

**RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES
A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION
DE BASTIA**

SESSION 2012

A l'image des années précédentes, le concours d'entrée à l'Institut régional d'administration (IRA) de Bastia pour la session 2012 s'est déroulé dans d'excellentes conditions d'organisation. Aucun incident n'est venu perturber le déroulement des épreuves écrites et orales des trois concours d'accès à l'institut. Le mérite en revient au directeur de l'IRA, M. Yvon ALAIN, ainsi qu'à ses deux collaborateurs principalement mobilisés à cet effet, M. Didier GRASSI et Mme Christel VIRGITTI. Je les remercie pour leur professionnalisme, leur disponibilité et l'aide qu'ils ont mis au service des candidats et des membres du jury tout au long des épreuves. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à Mme Corinne DESFORGES, inspectrice générale de l'administration, présidente du Conseil d'Administration de l'Institut régional d'administration (IRA) de Bastia pour ses conseils avisés et précieux.

La session 2012 est marquée par la mise en œuvre des modifications, introduites par l'arrêté du 27 juillet 2012, dans les épreuves des concours, quatre années après la réforme d'ensemble de 2008. L'accent a été mis, en outre, sur l'harmonisation des méthodes d'évaluation des candidats, que ce soit par les échanges réguliers entre les membres du jury, l'utilisation d'outils communs pour aider à départager les candidats de manière la plus objective possible ou grâce au suivi des formations organisées par la DGAFP à l'attention des évaluateurs.

Le présent rapport, établi à partir des observations et contributions actives des membres du jury, dresse le bilan des conditions de déroulement des épreuves et formule des recommandations pour améliorer la performance des candidats et assurer un recrutement de qualité, conforme aux objectifs poursuivis.

Il présente en premier lieu un certain nombre des données statistiques sur les candidats et le degré de sélectivité des épreuves. Il évoque ensuite le contenu des épreuves écrites et formule des observations sur la qualité des prestations effectuées par les candidats à l'admissibilité. Il présente, enfin, les principales caractéristiques des épreuves orales et souligne les difficultés rencontrées par les candidats à l'admission.

1- LE DEGRÉ DE SÉLECTIVITÉ DES ÉPREUVES ET LE PROFIL DES CANDIDATS

Les IRA forment les futurs cadres de fonction publique de l'Etat, les attachés d'administration, qui ont vocation à servir en administration centrale, en territoriale et dans les établissements scolaires et universitaires. Les épreuves de recrutement à l'IRA de Bastia, comme aux autres instituts, sont organisées autour de trois concours :

- *externe* : ouvert aux candidats titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur de niveau II et plus ou d'une qualification au moins équivalente ;
- *interne* : ouvert aux candidats qui justifient d'une ancienneté professionnelle de quatre ans ;

- et 3^{ème} concours : ouvert aux candidats qui ont exercé, pendant cinq ans au moins, un mandat ou une activité dans le secteur privé ou dans le monde associatif.

1-1 Le bilan statistique sur les trois concours

Le nombre de candidats qui se sont inscrits au concours, pour l'établissement de Bastia est de 2 122 ; il était de 2 074 en 2009. On assiste donc à une légère progression des volontaires, de l'ordre de 2%.

Le concours externe

Pour cette session 2012, le concours externe a attiré 7,6 % de candidats supplémentaires par rapport à l'année précédente : le nombre des inscrits, qui était de 1062 en 2011, est passé à 1143.

675 étaient présents aux épreuves, soit un taux de présence de 59% pour l'IRA de Bastia, nettement supérieur au taux moyen national de 49%.

Le jury a retenu 176 candidats pour les épreuves orales pour 70 places offertes.

Rapporté au nombre des inscrits, le taux « brut » de réussite est de 6%. Le taux de sélectivité, qui constitue l'indicateur clé, mesurant le rapport entre le nombre des candidats admis et celui des candidats présents est de 10% cette année. Il témoigne de la sélectivité du concours.

Dès lors que la barre de l'admissibilité est franchie, le candidat externe a, statistiquement, 40% de chance d'être reçu.

Le concours interne

A l'inverse, le concours interne enregistre une baisse de 5,8 % du nombre d'inscriptions, qui s'élève à 859 contre 912 l'an dernier ; parmi ces inscrits, 641 se sont présentés aux épreuves (74,6%), soit un pourcentage traditionnellement très supérieur à celui du concours externe, ce qui témoigne du degré de motivation et d'investissement des candidats. A noter que le taux de présence pour le recrutement à l'IRA de Bastia est, là encore, supérieur à la moyenne nationale, de près de 5 points.

Le jury a choisi d'auditionner 123 candidats pour les épreuves d'admissibilité. Les 52 postes ont été pourvus.

Le taux de sélectivité du concours interne est de 8 % sur la base des candidats présents. Les candidats internes auditionnés à l'oral ont 42% de chance statistique d'intégrer l'IRA.

Le 3^{ème} concours

120 candidats se sont inscrits au 3^{ème} concours pour cette session contre 100 l'an passé : il s'agit du nombre de candidats le plus important sur la période 2009-2012, ce qui témoigne de l'intérêt et du succès de cette voie de recrutement.

Le taux de déperdition des candidats inscrits/présents est quasi identique à celui du concours interne (72,5%) : les candidats sont manifestement motivés.

Vingt ont été auditionnés en épreuves d'admission ; les huit postes ont été pourvus.

Le taux de sélectivité s'établit à 9,20% (postes/candidats présents). Pour les admissibles, d'un point de vue statistique, ils ont 40% de chance d'être reçus.

1-2 Le profil des candidats

Le taux de féminisation, pour les présents est de 60% pour le concours externe, 58% pour le concours interne et 51% pour le 3^{ème} concours (contre 62% pour le concours externe, 59% pour le concours interne, 53% pour le 3^{ème} concours pour la session 2009). Pour les candidats admissibles il est de 58% pour le concours externe, 54% pour le concours interne et 40% pour le 3^{ème} concours. Enfin pour les candidats admis, il est de 66% pour le concours externe, 67% pour le concours interne et de 25% pour le 3^{ème} concours.

La tendance constatée des dernières années de la féminisation du recrutement au sein de l'IRA de Bastia, se confirme donc.

La moyenne d'âge des admissibles se décline ainsi :

- pour le concours externe, elle se situe autour de 26 ans (le candidat le plus jeune ayant 21 ans, 44 ans le plus âgé) ;
- pour le concours interne, elle est d'environ 38,5 ans (le candidat le plus jeune ayant 26 ans, le plus âgé, 54 ans)
- pour le 3^{ème} concours, elle se situe autour de 37,5 ans (le candidat le plus jeune ayant 25 ans, 48 ans pour le plus âgé)

Le niveau des diplômes et surtout la nature de la formation antérieure continuent à peser sur la qualité des prestations des candidats. L'importance, déjà soulignée pour les concours précédents, du nombre de candidats ayant bénéficié d'une préparation au concours s'est confirmée cette année.

2- LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Tirant les enseignements de la réforme des épreuves du concours des IRA de 2008, après quatre années de mise en œuvre, la session 2012 est marquée par l'application des prescriptions introduites par l'arrêté du 27 juillet 2012, qui est venu modifier le précédent arrêté de juin 2008.

2-1 Les épreuves d'admissibilité du concours externe

Si les épreuves d'admissibilité du concours externe restent organisées autour de deux épreuves, une dissertation sur un sujet d'ordre général de politique publique et une épreuve de questions à réponses courtes, des innovations ont été introduites en 2013, marquant des inflexions dans l'esprit dans lequel l'épreuve doit être envisagée.

Pour la première épreuve, l'intitulé a été modifié dans le souci de ne plus limiter la réflexion aux problématiques portant sur l'Etat mais en l'élargissant aux collectivités publiques dans leur ensemble : les termes « place des pouvoirs publics » se substituent en effet aux termes plus restrictifs de « place de l'Etat ». Les candidats doivent donc avoir à l'esprit d'ouvrir leur

réflexion sur la place et le rôle des différents acteurs (instances européennes, collectivités territoriales en particulier) dans les grands domaines de l'action publique. Par ailleurs, cette épreuve doit désormais être préparée au vu d'une liste de thèmes, à partir desquels est confectionné le sujet de composition proposé aux candidats¹.

La seconde épreuve permet de vérifier un ensemble de connaissances, dans un champ préalablement défini, et de mesurer la capacité des candidats à répondre de manière synthétique à une question. La modification a porté sur les points attribués à chacune des 6 questions. La question de droit public est désormais notée sur 20 points, les autres questions (questions européennes, gestion des ressources humaines, questions sociales, finances publiques et économie) demeurant toujours notée sur 10 points. Cette modification traduit le souci des employeurs publics de marquer l'importance qu'ils attachent à la maîtrise du cadre juridique dans lequel se déploie leur action.

Pour l'évaluation des compositions, qui ont fait l'objet d'un double regard par les binômes des correcteurs constitués, ceux-ci se sont inspirés d'un barème de notation tenant compte du fond et de forme pris par les réponses apportées (plan, pertinence des arguments, agencement logique de la démonstration, orthographe, syntaxe, clarté et lisibilité).

2-1-1 La première épreuve d'admissibilité : le sujet d'ordre général

Pour la session 2012, l'épreuve était ainsi libellée : « Dans quelles mesures l'Etat est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ? ». Le sujet répondait bien aux prescriptions fixées par l'arrêté de juillet 2013 et présentait l'avantage d'offrir aux candidats matière à réflexion dans un domaine aussi vaste que celui de la politique économique de l'Etat en faveur des entreprises, en abordant son rôle de pilotage, ses modalités d'action (investissements stratégiques, politique fiscale, infrastructures, formation, protection des investissements stratégiques, partenariat) et ses limites (contexte de mondialisation, règles en matière de droit de la concurrence). Il répondait, de plus à des préoccupations d'actualité, dans un contexte marqué notamment par une crise économique importante et par un phénomène de désindustrialisation.

Ce sujet concret et simple dans son expression a globalement été bien compris par les candidats. Peu de difficultés de compréhension ou de « hors sujet » ont été recensées. Le critère discriminant entre les bonnes et les mauvaises copies tient à l'effort de structuration du raisonnement et des arguments mis en avant pour la démonstration, les premières faisant référence à des actions de politiques publiques précises, historiques ou d'actualité, les secondes se contentant d'un catalogue de généralités, parfois même peu en rapport avec le sujet.

Le jury recommande aux candidats de privilégier la note courte, démonstrative et dynamique, ciblée sur le sujet, à une composition longue, historisante, qui se noie en digressions et dans des considérations poussives.

¹ Il est à noter que cette liste sert également de référence pour la note administrative du concours interne et la note de synthèse du troisième concours.

La moyenne des notes attribuées s'établit, après mise en œuvre du système de péréquation entre les différents jurys à 8.48. La meilleure copie a bénéficié d'une note de 15.38 et la moins bonne de 0.

2-1-2 La deuxième épreuve d'admissibilité : les questions à réponse courte

La deuxième épreuve consiste à répondre en moins de vingt lignes par sujet (consigne Impérative) à des questions dites « à réponses courtes » choisies dans le programme inscrit en annexe de l'arrêté d'organisation des épreuves.

Pour la session 2012, le jury avait retenu :

- le conseil économique, social et environnemental (question de droit public) ;
- la politique monétaire en France en 2012 (question d'économie) ;
- le contrôle de l'exécution des dépenses (question finances publiques) ;
- le pouvoir de contrôle du Parlement européen (questions européennes) ;
- le pilotage des politiques de santé (questions sociales) ;
- les sanctions dans la fonction publique (question GRH).

Cette épreuve technique, difficile et donc très sélective, met en jeu la capacité des candidats à mobiliser rapidement des connaissances dont ils auront à faire usage au cours de leur parcours professionnel. Elle permet de déceler les candidats qui sont aptes à exprimer clairement et de façon synthétique des sujets complexes, en allant directement à l'essentiel. Elle implique un réel travail de préparation, consistant à étudier l'ensemble du programme sans faire d'impasse et à s'entraîner à rédiger des réponses synthétiques dans une forme et une syntaxe simples et lisibles.

Beaucoup de candidats peinent à réussir cet exercice, qui exige rigueur et précision. Les résultats de la session 2012 ne dérogent malheureusement pas aux constats opérés les années précédentes.

D'une façon générale, trop de copies font état de développements inutiles pour masquer la méconnaissance du sujet, combler le vide de la réflexion, ou pire, pour faire part de considérations inappropriées du type « café du commerce »... Il apparaît souvent que la question est mal lue et mal comprise. L'exemple type cette année est celui de la question sur le pilotage des politiques de santé, qui a trop souvent fait l'objet d'une description de la grippe H1N1. Rappelons que, même si la réponse attendue est courte, celle-ci doit néanmoins être structurée avec une phrase introductive, un développement et une petite phrase de conclusion.

Ont été bien évaluées les copies qui présentaient un développement clair, concis quand bien même celui-ci n'était pas exhaustif. Un déroulé construit, cohérent et avec les mots clés du sujet donne lieu à une bonne note.

Les difficultés recensées se reflètent, en effet dans les notes attribuées. La moyenne des copies s'est établie à 6.38 sur 20, ce qui constitue une moyenne très basse au regard de ce qui est attendu des candidats. La meilleure note s'est établie à 14.39 la moins bonne à 0.

Il est à noter une forte homogénéité des candidats entre les deux épreuves : ceux qui réussissent l'une réussissent le plus souvent l'autre, sauf très rares exceptions.

2-2 L'épreuve d'admissibilité du concours interne

L'arrêté de juillet 2013 prévoit que l'épreuve écrite pour l'admissibilité des candidats au concours interne est constitué d'une part, de la rédaction note administrative à partir d'un dossier constitué de documents que le candidat doit exploiter et d'autre part, de réponse à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec ce dossier documentaire.

Pour la session de 2012, le dossier préparé par le jury consistait en un ensemble de documents sur la mise en place des comités en application de la loi du 5 juillet 2010. A partir de ce matériau de base, il était demandé au candidat de présenter au recteur de l'académie les évolutions induites par cette réforme. Le plan type de la note était très largement suggéré par le libellé même du sujet et le dossier ne comportait pas le moindre piège. On peut considérer que l'épreuve revêtait une facture des plus classiques.

Le critère discriminant entre les notes administratives réussies et celles qui ont été évaluées médiocres par les membres du jury tient à ce que le candidat n'a pas confondu cet exercice avec celui de la dissertation scolaire.

Il est à cet égard important que le candidat s'approprie la mise en situation et se place dans la peau de l'attaché qui a à rédiger une note à son autorité hiérarchique, en lui présentant clairement les évolutions induites par la réforme et en proposant un plan d'actions opérationnel. Le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de se mettre en situation ; c'est à cette seule condition qu'ils dépasseront les considérations trop abstraites et peu opérationnelles. Qu'ils n'oublient pas que les membres du jury cherchent à recruter un futur collaborateur !

Par ailleurs, les correcteurs ont observé que beaucoup de candidats perdaient du temps à peaufiner l'annonce du plan, les transitions, ce qui est ici sans intérêt et alourdit la lecture. L'important est de conserver une dynamique, en faisant apparaître clairement le contenu de la réforme et les actions à mener.

La question complémentaire à la note portait, elle aussi, sur les questions de ressources humaines et avait trait à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques. Elle ne comportait aucun piège, l'objectif étant de faire une brève présentation de ses enjeux et finalités pour l'administration et les agents.

La meilleure note attribuée par le jury est de 16.03 et la moins bonne est de 0, la moyenne se situant à 7.40.

2-3 L'épreuve d'admissibilité du troisième concours

L'arrêté de juillet 2013 prévoit que l'épreuve écrite pour l'admissibilité des candidats au 3^e concours s'inspire de celle du concours interne, sans la confondre toutefois. En effet, au lieu d'une note administrative, l'épreuve du 3^e concours est constituée de la rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général relatif à la place des pouvoirs publics et à leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures, ...). Les candidats se voient remettre un dossier comportant une série de documents relatifs à une problématique donnée. Comme pour le concours interne, cette note est complétée par les réponses à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire fourni et qui permettent d'évaluer les connaissances des candidats en matière de gestion des ressources humaines dans la fonction publique.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Pour la session de 2012, le dossier préparé par le jury avait trait à un sujet d'actualité en matière de gestion des ressources humaines, puisqu'il portait sur la politique favorisant l'égal accès des femmes à l'encadrement supérieur de l'Etat. Le plan découlait de l'intitulé même du sujet (bilan de la situation actuelle, les principaux obstacles et les actions à mettre en place). La question complémentaire portait sur la mobilité dans la fonction publique.

La différence la plus notable par rapport à l'exercice proposé au concours interne était l'absence de mise en situation. Mais les attentes du jury vis-à-vis des candidats n'étaient pas fondamentalement différentes ; il attendait que ceux-ci soient capables de présenter de façon claire et synthétique les nouvelles orientations induites par le décret du 30 avril 2012, qu'ils en examinent en particulier les conséquences pratiques pour des responsables « ressources humaines » des administrations.

Dans l'ensemble, le jury a constaté que les candidats avaient assimilé la méthode de la note de synthèse, produisant des notes structurées, dans un style plutôt aisé à lire, bien que n'excluant pas parfois de grossières erreurs de vocabulaire et des fautes d'orthographe et de grammaire. Certains se sont perdus car le dossier était riche en informations qu'ils ont peiné à analyser. La qualité des copies s'en est ressentie, pâtissant de manque de recul et d'analyse. Quelques candidats ont voulu faire preuve de « citations de culture générale », non demandées dans l'épreuve de la note de synthèse.

Le jury recommande aux candidats d'être attentifs au risque de sombrer dans les généralités, à celui du manque de précisions ou de caractère réaliste des propositions émises. Il valorise les notes qui comportent des perspectives opérationnelles utiles à un responsable administratif. Pour établir sa grille d'évaluation, le jury a ainsi mis en avant la qualité de la synthèse effectuée, la facilité de lecture de la note produite, l'appropriation du sujet par son rédacteur et aussi la clarté des préconisations formulées.

La question relative à la mobilité dans la fonction publique a dérouté beaucoup de candidats : les réponses ont été fragmentaires et peu de candidats sont arrivés à produire à la fois, une note de synthèse et une réponse à la question courte de bonne qualité. La moyenne des notes de l'épreuve d'admissibilité s'en ressent.

La meilleure note attribuée par le jury est de 10.25; la moins bonne de 0.75. La moyenne générale des notes attribuées est de 5.23.

3 Les épreuves orales d'admission

L'arrêté du 27 juillet 2013 a introduit des évolutions dans les épreuves orales d'admission. Pour l'entretien d'admission, la durée de la présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation est de 5 minutes au plus. Pour le concours interne et le troisième concours, les questions posées par le jury peuvent porter sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ainsi que sur questions portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique. S'agissant de l'épreuve d'admission obligatoire de langue vivante étrangère, les candidats auront désormais le choix entre 4 langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol et italien). Le nombre de points susceptibles d'être obtenus par un candidat est plafonné à 15.

Par ailleurs, les membres du jury de Bastia ont tous tenus des grilles d'évaluation des candidats lors de leur audition : ces grilles permettent de mieux objectiver l'appréciation portée sur les candidats et assurent une plus grande traçabilité. Elles ont été communiquées à tous les candidats (admis et non admis).

Les entretiens organisés par chaque jury avec les différents candidats se sont tous bien déroulés. Le jury s'était démultiplié plusieurs sous-jurys de trois membres et a auditionné les quelques 319 candidats déclarés admissibles au terme des épreuves écrites.

Les conditions matérielles relatives à ces épreuves ont été jugées très satisfaisantes, à la fois par les membres du jury et par les candidats.

3-1 L'épreuve orale d'admission du concours externe

L'épreuve consiste en un entretien de 25 minutes avec le jury, visant « à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation ». L'entretien débute par une présentation (de 5 minutes au plus) du parcours et de la motivation du candidat. Elle est précédée par la présentation au jury d'une fiche individuelle de renseignements (FIR) qui lui permet de se forger une première idée de la personnalité et du parcours du candidat et donc d'orienter les questions qui lui seront posées vers les points forts de la candidature.

Une fois encore, force est de constater que la FIR est trop souvent négligée, notamment dans la présentation des éléments d'accompagnement au cursus universitaire. Cette négligence est, à n'en pas douter, préjudiciable à l'intérêt même du candidat.

Le raccourcissement du temps imparti à l'exposé liminaire du candidat à 5 minutes au lieu de 10 précédemment permet à celui-ci de l'exploiter pleinement et semble suffisant. Cet exercice doit permettre au candidat de mettre en valeur ses qualités, ses expériences antérieures (stages etc.), le mettre en confiance et de vaincre le stress qui peut l'animer. Il

doit donner l'illusion aux membres du jury que sa présentation est spontanée - et non apprise par cœur - et qu'il engage une conversation avec lui : c'est toute la difficulté de l'exercice.

Le jury cherche au cours de cet entretien à évaluer la motivation du candidat, sa capacité à s'insérer dans une équipe de travail, et à exercer les fonctions de conception et managériales dévolues aux attachés. Plusieurs candidats ne sont pas suffisamment attentifs aux questions formulées par les membres du jury : ils se précipitent pour répondre sans avoir pris le temps nécessaire pour structurer leur réflexion ou vérifier que les éléments avancés correspondent bien au sujet évoqué. Le jury recommande aux candidats de répondre en donnant des exemples concrets, puisés idéalement dans leur propre expérience. Cela garantit la singularité de leur réponse et évite des propos trop généralistes.

La moyenne des notes s'est établie à 11.42 . La note attribuée, la plus élevée est de 18.73 et la plus basse de 5.12.

On note que 166 candidats ont passé l'épreuve orale d'admission, 10 candidats ne se sont pas présentés.

3-2. L'épreuve orale d'admission du concours interne

Le cadre dans lequel s'inscrit l'épreuve est sensiblement identique à celui du concours externe. Un entretien de 25 minutes avec le jury constitue l'épreuve d'admission, dont les 5 premières minutes (au plus) sont réservées à un exposé de l'expérience professionnelle du candidat. Il existe cependant une variante : au cours de l'entretien avec le jury, il est stipulé que le candidat sera interrogé « sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ».

Le jury, pour conduire son entretien, dispose d'un dossier constitué par le candidat, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Son modèle est fourni par l'administration. Comme pour les candidats du concours externe, le jury a souvent constaté que le dossier « RAEP », généralement préparé avec l'aide d'un centre de préparation au concours, est en quelque sorte, stéréotypé. Il ne permet pas d'apprécier la variété et la richesse d'un parcours professionnel et les compétences acquises par le candidat.

L'entretien avec le jury doit être l'occasion pour le candidat non pas tant de reprendre les fonctions décrites dans le dossier de la RAEP mais de faire part des enseignements qu'il a tirés de son expérience professionnelle, des compétences qui sont les siennes et de ses motivations pour accroître ses responsabilités.

A cet égard, le jury cherchera à mesurer le degré de connaissance des candidats de leur univers professionnel, de l'organisation administrative dans son ensemble et l'intérêt qui est le leur pour les politiques publiques d'actualité.

Les membres du jury recommandent aux candidats d'avoir les idées claires sur les notions fondamentales de notre organisation administrative, qui sont parfois floues et incertaines dans leur esprit (les notions de décentralisation et de déconcentration sont parfois mal

distinguées et l'organisation territoriales des services de l'Etat n'est pas toujours maîtrisée). Toute carence en l'espèce sera sanctionnée à l'évidence.

Les meilleurs candidats sont ceux qui tout à la fois, portent un regard sur leur expérience professionnelle passée dont ils parviennent à montrer la cohérence autour d'un fil conducteur et témoignent de leur motivation au cours de l'entretien en se projetant dans leur nouvel univers professionnel.

La moyenne des notes s'est établie à 9.34. La meilleure note est de 17, la plus basse de 5.5. 116 candidats ont passé l'épreuve d'admission, 7 candidats ne se sont pas présentés à cette épreuve.

3-3. L'épreuve orale d'admission du troisième concours

Le cadre d'exercice de cette épreuve est sensiblement analogue à l'épreuve d'admission du concours interne : entretien d'une durée de 25 minutes, dont les 5 premières sont consacrées à un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, alimenté par la mise à disposition préalable auprès du jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Les candidats ont généralement une expérience professionnelle plus riche et plus variée que ceux qui se présentent au titre du concours interne : profils très diversifiés qui peuvent toucher tout autant les professions juridiques, le secteur médico-social, des métiers techniques de type informatique ou encore l'éducation. Les compétences ainsi acquises sont effectivement « valorisables » dans l'optique d'une diversification des profils d'attachés.

Le principal écueil rencontré au cours de l'épreuve orale est celui d'une connaissance parfois trop limitée de la fonction publique et de l'administration « classique », du fait d'une expérience trop spécifique. Le jury doit également prendre en compte les risques d'insatisfaction ou de désillusion qui pourraient éventuellement résulter d'une appréhension un peu trop mythique de la fonction publique.

La moyenne des notes s'est établie à 10.42. La meilleure note est de 17, la plus basse de 5.5. 19 candidats se sont présentés à cette épreuve sur les 20 candidats admissibles.

3-4. L'épreuve complémentaire de langue vivante étrangère

Obligatoire pour les candidats au concours externe, facultative pour les autres, l'épreuve de langue étrangère consiste en un entretien de 15 minutes (après un temps de préparation identique) avec un examinateur spécial nommé auprès du jury, à partir d'un texte court rédigé dans l'une des cinq langues autorisées citées plus haut, selon le choix exprimé par le candidat.

Cette épreuve, bien rodée, n'appelle pas plus de commentaire particulier que les années précédentes. L'anglais est la langue très majoritairement choisie par les candidats (plus de 126 candidats issus du concours externe) et la plupart disposent d'un bon niveau de maîtrise. Le caractère facultatif de cette épreuve pour les concours interne et le troisième

concours ne semble pas, pour autant rebuter les candidatures (59 candidats issus du concours interne s'y présentent et 15 candidats issus du troisièmes concours).

CONCLUSION

La session 2012 du concours des IRA constitue la première année d'application du nouveau cycle d'épreuves ; il est trop tôt pour en faire le bilan, étant observé que les modifications qui ont été apportées relèvent davantage d'ajustements que d'une réforme d'ampleur comme celle de 2008.

Au terme de cette session, deux constats s'imposent.

Le premier tient à l'intérêt, toujours soutenu, des candidats pour le concours des IRA. Leur nombre est toujours très élevé et le taux de sélectivité assure un recrutement de bon niveau, gage d'un service public de qualité.

Le second tient aux caractéristiques mêmes des épreuves, en particulier celles de l'admission : les candidats qui les réussissent sont ceux qui s'y sont bien préparés et qui sont les plus motivés. Autrement dit, l'investissement préalable des candidats dans le cadre d'une préparation qui privilégie la motivation, la curiosité intellectuelle et qui aborde de manière concrète les choix professionnels est le meilleur garant de la réussite au concours de l'IRA.

Françoise TAHERI,

Inspectrice de l'administration

Décembre 2013.

IRA de LILLE

Rapport du président du jury

Concours 2012

Le registre des inscriptions ayant été ouvert en novembre 2012, le concours 2012/2013, dont les épreuves écrites et orales ont eu lieu en 2013, est appelé session 2012. Il portait sur le recrutement de 130 attachés qui se répartissent comme les années précédentes de la manière suivante : 70 attachés pour le concours externe, 52 pour le concours interne et 8 au titre de la troisième voie.

1 Fonctionnement du jury

Le jury du concours 2012 s'est réuni de manière satisfaisante en termes d'assiduité de ses membres lors des différentes réunions.

La composition du jury répondait aux exigences de parité et représentait les différentes administrations dans lesquelles les attachés pourront exercer à l'issue de leur scolarité. Tous les membres avaient bénéficié, cette année ou précédemment, de la formation offerte par la DGAFP, visant à assurer leur professionnalisation. La qualité de la formation reçue et les échanges entre les membres ont permis de respecter les rôles de chacun.

Les membres du jury ont siégé à l'oral dans l'esprit d'un entretien de recrutement pour détecter les compétences acquises par les candidats sur l'ensemble de leur parcours. Il faut noter que les jurys n'ont pas hésité à différencier leur notation en utilisant toute la gamme des notes et à mettre des notes basses pour des candidats qui manifestement ne possédaient pas les

compétences minimales requises d'un attaché. La présence tournante de la présidente a également permis de veiller à l'homogénéité des questionnements et des critères d'évaluation des jurys.

Il faut signaler le nombre plus important d'auditeurs externes qui sont venus assister aux oraux, ce qui est un droit, les épreuves étant publiques. Cependant, ces auditeurs étaient parfois eux-mêmes candidats et il conviendra de rappeler à l'avenir les règles de stricte discrétion qu'il faut respecter pour ne pas perturber le fonctionnement des épreuves.

Comme l'an dernier le nombre de candidats admis à l'épreuve orale a été réduit. Il avait en effet été précédemment constaté que l'oral ne permet que très rarement de rattraper une moyenne basse aux épreuves écrites. Ceci s'est confirmé cette année.

1 Les résultats par concours

L'ensemble des postes offerts a été pourvu.

	externe	interne	3 ^{ème} concours
Postes offerts	70	52	8
Nombre d'inscrits	1287	859	182
% présents	46%	75%	53%
Nombre d'admissibles	153	133	20
Barre d'admissibilité	9,88	10,44	12,31
Nombre d'admis LP	70	52	8
Barre d'admission	11,45	11,3	13,31
Nombre d'admis LC	30	9	3

Observations générales :

- le faible taux de présents au concours externe par rapport aux nombres d'inscrits soulève une interrogation. Ce phénomène qui est général sur l'ensemble des IRA a été plus marqué à L'IRA de Lille comme à Lyon, avec des taux de présents inférieurs à 50 %. Il conviendrait que les candidats affinent leur réflexion avant de décider de s'inscrire à ce concours.
- La barre d'admissibilité reste assez cohérente entre les différents IRA s'agissant du concours externe et du concours interne. La barre d'admissibilité sur le 3^{ème} concours a été plus forte à Lille compte tenu de la qualité des candidats cette année.
- Le taux de féminisation s'est renforcé après l'admission (59 % en interne, 71% en interne et 63% au troisième concours qu'au moment de l'admissibilité (respectivement 50%, 65% et 55%). Il faut y voir manifestement une meilleure préparation des femmes aux épreuves orales.
- Le volume de la liste complémentaire a été calibré avec un volume légèrement supérieur au nombre de candidats retenus les années précédentes.

2 Le concours externe

Sur la liste principale les notes se sont échelonnées de 16,06 à 11,45 pour le dernier classé. Le dernier de la liste complémentaire a recueilli une moyenne de 11,04.

Moyenne des notes par épreuve après péréquation

	Note minimale	Note maximale	moyenne
composition	0,78	17,53	8,25
QRC	0,55	16,84	7,26
Entretien avec le jury	4,82	19,19	11,23
Langue	4,64	20	12,55

La grande majorité des candidats dispose d'un bon bagage universitaire le plus souvent de niveau Master complété par une année de préparation en IPAG. Beaucoup ont également suivi une formation dans un IEP.

S'agissant de la dissertation du concours externe, il apparaît toujours que la majorité des candidats manque de capacité d'analyse (parfois faute de connaissance du sujet) et reste trop dans une tonalité journalistique. Pour le QRC, et malgré la réforme de cette épreuve, les candidats ont toujours du mal à répondre aux questions de manière précise. Ceci est d'autant plus inquiétant que le niveau universitaire des candidats est élevé et qu'il devrait les conduire à s'intéresser davantage aux questions d'actualité et à préparer plus facilement cette épreuve.

Les membres du jury ont apprécié la diminution du temps de présentation de son parcours par le candidat. Généralement les candidats ont bien respecté les 5 minutes et cela leur a permis de mieux structurer leur présentation. Ils ont davantage mis l'accent sur les compétences acquises de par leurs différentes expériences universitaires ou professionnelles. En revanche, le jury privilégie toujours les candidats qui apportent leur touche personnelle, en évitant la récitation chronologique de leur parcours. Les jurys ont souvent constaté le peu de naturel de certaines de ces présentations pouvant donner l'impression d'un manque de conviction dans les propos.

Bien que généralement jeunes, la majorité des candidats a pu mettre en avant des expériences de stages ou des expériences professionnelles conduites pendant leurs études et souvent intégrées à leurs cursus de Master. Comme l'an dernier, certains candidats ont survalorisé les fonctions occupées et les missions conduites ce qui a abouti à une présentation parfois factice qui n'a pas résisté au questionnement du jury. Il est important que les candidats sachent analyser

avant de les présenter les enseignements qu'ils ont pu tirer de ces expériences et notamment les compétences acquises mobilisables pour une fonction d'encadrement. Il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience en tant que cadre et il faut surtout éviter d'avancer des fonctions qu'ils n'ont pas occupées.

L'interrogation des candidats en matière de connaissances a été généralement faite sur des thèmes en lien direct avec leur présentation et leur parcours. Comme les années précédentes, il faut souligner le manque de connaissances, de curiosité ou de capacité d'analyse de certains candidats. Cette séquence ne s'apparente pas à un test de culture générale, mais doit permettre de s'assurer qu'ils ont su exploiter au mieux l'ensemble de leurs expériences. Quand, à quelque titre que ce soit, ils ont exercé dans différents services administratifs, le jury a regretté que ces candidats qui se destinent à la fonction publique, ne se soient pas intéressés de manière générale à leur environnement et n'en aient pas profité pour acquérir des connaissances élémentaires sur le fonctionnement de l'administration. De même, pour les candidats sortant de l'université, il est dommage qu'ils ne connaissent pas un minimum son fonctionnement et ses évolutions récentes.

Les candidats ont été systématiquement interrogés sur leurs motivations pour l'accès à la fonction publique et sur le projet professionnel sous-tendu par leur candidature. Ceci conduit à beaucoup de propos convenus rarement étayés. Le jury a apprécié les candidats qui ont pris la peine de se renseigner sur les différentes fonctions exercées par les attachées et qui ont conforté leur projet par des rencontres individuelles. Contrairement aux années antérieures, les candidats ont bien pris conscience du nombre de postes offerts à l'éducation nationale et en EPLE. Mais s'ils évoquent la possibilité voire l'intérêt d'y être affectés, ils n'ont pas tous une vision très précise de ce que recouvre le métier de gestionnaire en EPLE. Ils ont aussi beaucoup de mal à envisager l'Education nationale dans l'étendue et la variété des fonctions offertes au niveau central comme déconcentré. Sans qu'il soit possible d'expliquer ce phénomène si ce n'est par la méconnaissance du fonctionnement des universités signalé ci-dessus, peu de candidats envisagent une affectation en université.

Comme les années précédentes, les candidats ont été mis en situation par des « cas pratiques ». S'il est clair que certains se sont préparés à cet exercice, peu paraissent avoir réfléchi sur ce qu'implique le positionnement comme cadre dans le management des équipes. Ceci est certainement lié au nombre important de candidats qui souhaitent un poste qui ne comporterait pas d'encadrement.

Le jury a également pu constater le nombre croissant de candidats ayant eu une partie de leur cursus à l'étranger, généralement dans le cadre des échanges européens. Outre une certaine maturité, ces candidats ont présenté un niveau de langue très supérieur aux autres années. Mais, les jurys de langue considèrent que le niveau des candidats est stable. La limitation des points relatifs à cette

épreuve pris dans le total de l'admission n'a pas modifié les pratiques des jurys en matière de notation.

3 Le concours interne

On a pu constater cette année une baisse importante du nombre de présents par rapport à l'an dernier (662 contre 821) alors que le nombre d'inscrits avait augmenté. Ceci a été sans conséquences sur le niveau des candidats, mais il serait intéressant de connaître les raisons de ce recul.

Sur la liste principale les notes se sont échelonnées de 16,22 à 11,30 pour le dernier classé. Le dernier de la liste complémentaire a recueilli une moyenne de 10,95

Moyenne des notes par épreuve et après péréquation

	Note minimale	Note maximale	moyenne
Note administrative	0,65	15,62	7,9
Note :	1	17	8,99
question	0,25	16	6,03
Entretien avec le jury	3,53	17,53	9,85
langue	1,75	20	10,84

Les candidats au concours interne ont été manifestement gênés par l'épreuve supplémentaire de la « question » qui complétait la note administrative, mise en place cette année. Si la décision de créer cette épreuve résultait du constat d'un manque de connaissances administratives des candidats, le niveau des notes obtenues cette année le confirme. En fait, le jury attend pour cette question une réponse courte qui montre l'intérêt des candidats pour leur environnement administratif et une capacité de réflexion personnelle. Il ne s'agissait pas de connaître l'ensemble du domaine, mais d'en avoir une connaissance minimale.

Si les candidats commencent à bien percevoir les principes de l'entretien sous la forme « RAEP », certains continuent cependant à confondre reconnaissance des acquis de l'expérience et reconnaissance du mérite. L'admission à l'IRA n'est pas la consécration d'un parcours même si certains candidats l'envisagent ainsi sans se préoccuper de savoir ce qu'est la formation à l'IRA, ni même ce qu'on attend d'un attaché.

Les membres des jurys ont souligné que les dossiers fournis restaient dans la majorité décevants : soit bâclés, soit peu conformes à la réalité des fonctions exercées. Dans ces cas là, les questions font rapidement apparaître la survalorisation de la description des missions exercées et le manque de réflexion des candidats sur leur parcours.

La présentation par les candidats de leurs expériences professionnelles, limitée à 5 minutes, a été mieux construite par les candidats. Mais elle reste encore trop chronologique avec des difficultés à faire apparaître les compétences acquises dans les fonctions exercées. Beaucoup de présentations apprises par cœur manquent de relief et de dynamisme.

Comme les années précédentes, le point le plus marquant lors des entretiens est celui du déficit de connaissances administratives même dans l'environnement professionnel immédiat du candidat. Ceci témoigne d'un manque de curiosité peu compatible avec le rôle dévolu à un attaché.

L'épreuve de langues qui est facultative révèle un niveau très hétérogène. L'entretien se déroule entièrement dans la langue choisie et nécessite une bonne maîtrise de l'oral. Un certain nombre de candidats ont mal mesuré cette difficulté et ont manifestement souffert pendant l'épreuve.

3 Troisième concours

Les profils des personnes qui présentent ce concours sont très hétérogènes et dans la majorité les candidats présentent des parcours très intéressants. Certains candidats auraient pu se présenter aussi au concours interne en raison de leur cursus.

Sur la liste principale les notes se sont échelonnées de 15,47 à 13,31 pour le dernier classé. Le dernier de la liste complémentaire a recueilli une moyenne de 11,93

Moyenne des notes par épreuve et après péréquation

	Note minimale	Note maximale	moyenne
Note de synthèse	3,75	15,06	9,91
Note	5	16	11,14
Note question	1	15,5	7,85
Entretien avec le jury	4	16	10,48
langue	4,68	20	13,45

A l'instar des concours externe et interne les réponses à la question ont le plus souvent été décevantes ce qui témoigne d'un travail de préparation et d'information insuffisant.

Au cours de l'entretien avec le jury, la question à laquelle les candidats ont le plus de mal à répondre est celle de leur motivation. Les jurys perçoivent certains propos convenus comme visant à cacher d'autres motivations et notamment celle de la sécurité de l'emploi. Mais les candidats ont du mal à l'exprimer ainsi. Cette motivation ne serait pas rédhibitoire si les candidats s'étaient mieux

renseignés sur le type de poste susceptibles d'être offerts en sortie d'IRA et les missions confiées aux attachés.

Conclusion

Les membres du jury considèrent que les recrutements opérés devraient permettre la constitution d'une nouvelle promotion de qualité. Il demeurera quand même la nécessité de renforcer les connaissances administratives des candidats dans de nombreux domaines pendant la scolarité.

Les élèves de la 4ème promotion de la classe préparatoire intégrée ont obtenu de très bons résultats puisque sur 21 élèves présentant le concours de l'IRA de Lille, 15 élèves ont été admissibles à l'issue des épreuves écrites soit un taux de 72% d'admissibilité.

S'agissant de l'admission 10 sont inscrits sur liste principale et 4 sur liste complémentaire, dont 2 ont finalement été admis soit 14 élèves ce qui représente un taux de 57 % de réussite.

Le ratio admission / admissibilité des élèves CPI sur cette session est de 80%.

A tous égards, la quatrième promotion d'élèves CPI de l'IRA de Lille a obtenu les meilleurs résultats depuis 2009 date de la création du dispositif.

Il convient enfin de souligner la qualité de l'organisation de ces épreuves et de l'accueil à l'IRA de Lille. Cette organisation permet aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions et aux membres des jurys de travailler dans la sérénité.

Frédérique Cazajous

Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

**Rapport du jury
concernant les concours d'entrée
à l'Institut régional d'administration de Lyon**

session 2012

Les épreuves des concours d'entrée aux IRA qui se sont déroulées en 2013 ont été ouvertes en 2012, année qui donne son millésime à la session.

Pour l'IRA de Lyon, il s'agissait de recruter 130 attachés d'administration relevant des administrations de l'Etat se répartissant en 70 attachés issus du concours externe, 52 du concours interne et 8 du troisième concours.

Aucun incident n'est à signaler pour le concours de l'IRA et l'enquête de satisfaction réalisée par le service concours auprès des candidats admissibles atteste d'un unanime satisfecit pour les conditions dans lesquelles les épreuves d'admission se sont déroulées. Ceci constitue un point très important à la fois pour les candidats et pour le jury qui a pu exercer sa mission dans d'excellentes conditions.

Le présent rapport issu des observations des membres du jury, s'adresse aux futurs candidats afin de leur donner quelques points de repère utiles pour se préparer aux épreuves ainsi qu'aux candidats ayant concouru lors de la session 2012 et qui souhaitent pouvoir mieux se situer.

Sommaire

I. LES EPREUVES DE LA SESSION 2012	- 4 -
1.1. Modifications apportées aux épreuves par rapport aux sessions précédentes - 4 -	
1.1.1. <i>Les épreuves d'admissibilité</i>	- 4 -
1.1.2. <i>Les épreuves d'admission</i>	- 5 -
1.2. Liste des thèmes des épreuves d'admissibilité.....	- 6 -
1.3. Sujets posés pour les épreuves d'admissibilité à la session 2012	- 8 -
II TAUX DE SELECTION ET RESULTATS AUX CONCOURS	- 9 -
2.1 Résultats statistiques pour les cinq IRA	- 9 -
2.2 Les résultats pour les trois concours de l'IRA de Lyon	- 11 -
2.2.1. <i>Le concours externe 2012 confirme la progression enregistrée en 2011</i>	- 11 -
2.2.2. <i>Les résultats du concours interne ont fléchi concernant les épreuves d'admissibilité (rédaction de la note et question posée)</i>	- 13 -
2.2.3. <i>Pour le troisième concours, comme pour le concours interne, on observe un fléchissement des résultats obtenus à l'épreuve d'admissibilité</i>	- 15 -
III EVALUATION QUALITATIVE	- 16 -
3.1. Les épreuves d'admissibilité	- 16 -
3.1.1. <i>Les résultats du concours externe continuent à progresser</i>	- 16 -
3.1.2. <i>La question à traiter fait baisser les résultats de l'épreuve d'admissibilité du concours interne</i>	- 21 -
3.1.3. <i>Même constatation pour le troisième concours où les résultats sont en baisse par rapport à la session 2011</i>	- 22 -
3.2. Les épreuves d'admission	- 23 -
3.2.1. <i>L'épreuve d'entretien avec le jury</i>	- 23 -
3.2.2. <i>Les spécificités propres à chaque concours</i>	- 24 -
3.2.3. <i>L'épreuve de langue vivante étrangère</i>	- 25 -
Conclusion	- 27 -

I. LES EPREUVES DE LA SESSION 2012

Une remarque liminaire concerne la façon dont une part non négligeable des candidats au concours interne ainsi qu'au troisième concours a traité l'épreuve d'admissibilité. Ces candidats n'ont tout simplement pas traité la question qui venait à la suite de l'énoncé du sujet de la note administrative ou de la note de synthèse, se limitant de facto à un coefficient de notation de 3, sur le coefficient total de 4 affecté à cette épreuve. Inutile de préciser que ce type d'omission coûte très cher pour un concours particulièrement sélectif.

Le jury s'est interrogé sur les raisons de cette omission. Soit les candidats n'ont pas eu le temps de traiter cette partie du sujet, mais dans ce cas, ils auraient pu néanmoins écrire quelques phrases ; soit ils avaient fait l'impasse sur la partie du programme correspondant à la question, mais dans ce cas, tout un chacun aurait pu rédiger un commencement de réponse ; soit enfin, emportés dans leur précipitation, ils n'ont tout simplement pas vu que le sujet comportait une question à traiter.

Deux recommandations s'imposent à ce stade du rapport :

- l'une, concerne les tous premiers instants de l'épreuve d'admissibilité avec la prise de connaissance du sujet : il faut prendre le temps nécessaire pour bien comprendre la ou les questions posées ainsi que les éléments de réponse suggérés,
- l'autre, méthodologique, concerne toute la période de préparation aux épreuves du concours, qu'il faut ajuster en fonction de la nature des épreuves, ce qui nécessite d'en avoir une parfaite connaissance.

Le paragraphe qui suit explicite les modifications apportées aux épreuves du concours¹.

1.1. Modifications apportées aux épreuves par rapport aux sessions précédentes

1.1.1. Les épreuves d'admissibilité

Avant le 1er septembre de l'année précédant celle du concours concerné, un arrêté du ministre chargé de la fonction publique fixe la liste des thèmes à partir desquels les sujets de l'épreuve de composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours sont proposés par le jury.

Concours externe

- **Épreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention**

¹ Les modifications apportées par l'arrêté du 27 juillet 2012 sont portées en gras dans le texte.

publique, (société, économie, emploi, santé, culture, territoire, relations extérieures...) [coefficient 4].

- Épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie. **Pour cette épreuve, la question de droit public est notée sur vingt points et les autres questions sur dix points** [coefficient 4].

Concours interne

- Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif ne pouvant excéder 20 pages, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- **Réponse à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques** [coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions].

Troisième concours

- Rédaction d'une note de synthèse sur dossier ne pouvant excéder 20 pages sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel ;
- **Réponse à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques** [coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions].

1.1.2. Les épreuves d'admission

Concours externe

- Un entretien avec le jury, visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, **dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat**²) [coefficient 4].
- L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement destinée au jury d'admission.

² Préalablement le temps de présentation du candidat était de 10 mn au plus

- Pour l'épreuve d'admission obligatoire de langue vivante étrangère, les candidats ont le choix entre 4 langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol et italien³). **Le nombre de points susceptibles d'être obtenus par un candidat est plafonné à 15** [coefficient 1].

Concours interne et troisième concours

- Pour le concours interne et le troisième concours, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dont le jury dispose pour conduire l'entretien.
- En outre, au cours de cet entretien, **le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.**
- Pas de modification apportée à l'épreuve facultative de langue étrangère si ce n'est la suppression de la possibilité d'être interrogé en russe [coefficient 1].

1.2. Liste des thèmes des épreuves d'admissibilité

- La liste des thèmes des épreuves d'admissibilité de composition du concours externe, de l'épreuve de note administrative du concours interne et de l'épreuve de note de synthèse du troisième concours est désormais limitativement fixée par arrêté.

Pour la session 2012, l'arrêté du 27 juillet 2012 prévoyait la liste suivante :

- l'Etat, garant de l'égalité des chances ;
- le rôle de l'Etat en matière économique ;
- la gestion des ressources humaines, levier de la performance dans les services publics ;
- dette publique et équilibre budgétaire ;
- le système éducatif ;
- développement durable et politique publique⁴.

Les candidats doivent bien entendu en tenir compte dans leur préparation.

- Les programmes relatifs à l'épreuve de questions à réponse courte ont été mis à jour (cf. titre 2 de l'arrêté du 06 juin 2008).
- Pour le concours interne et le troisième concours, deux modifications importantes sont intervenues :
 - l'épreuve unique de note administrative et de note de synthèse est complétée par une ou deux questions,

³ Le russe a été supprimé de la liste

⁴ Pour la session 2013, l'arrêté du 14 juin 2013, prévoit la liste suivante :

- l'Etat, garant de l'égalité des chances ;
- le rôle de l'Etat en matière économique ;
- la gestion publique et la performance dans les services publics ;
- le système éducatif ;
- l'Etat et son organisation territoriale.

- Pour l'entretien d'admission les questions qui sont posées par le jury peuvent porter sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ainsi que sur des questions portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique.

- Pour les trois concours, il est prévu que lors de l'entretien d'admission, la durée de présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation ou selon le cas de son expérience professionnelle soit de 5 minutes au plus. Il s'agit d'une modification majeure par rapport aux 10 minutes qui étaient accordées lors des sessions antérieures. Le jury peut mieux cerner le candidat grâce à ce temps supplémentaire accordé pour l'échange. Le candidat se doit d'être beaucoup plus synthétique tout en faisant ressortir les traits saillants de son parcours pour une présentation plus dynamique.

1.3. Sujets posés pour les épreuves d'admissibilité à la session 2012

Concours externe

Sujet de composition :

- « Dans quelle mesure l'Etat est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ? »

Questions à réponses courtes

- Droit public : « le conseil économique, social et environnemental » ;
- Question européenne : « le pouvoir de contrôle du parlement européen » ;
- Question sociale : « le pilotage des politiques de santé » ;
- Finances publiques : « le contrôle de l'exécution des dépenses publiques » ;
- Gestion des ressources humaines : « les sanctions dans la fonction publique » ;
- Economie : « la politique monétaire en France en 2012 ».

Concours interne

Le dossier à caractère administratif portait sur la mise en place des comités techniques en académie en application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

La question à traiter portait sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques.

Troisième concours

La note de synthèse portait sur la politique en faveur de l'égal accès des femmes à l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat.

Il s'agissait d'établir un bilan de la situation actuelle en exposant les étapes de la démarche, les principaux obstacles aux mesures prises et de préciser les actions à mettre en place.

La question à traiter portait sur la mobilité dans la fonction publique.

II TAUX DE SELECTION ET RESULTATS AUX CONCOURS

2.1 Résultats statistiques pour les cinq IRA

Le tableau ci-dessous fournit des éléments statistiques concernant les trois concours de l'IRA de Lyon ainsi que l'ensemble des cinq IRA réunis.

Le nombre de candidats inscrits aux cinq IRA atteint 11 955 en augmentation de 2,2% par rapport à la session 2011. Pour le seul IRA de Lyon, ce nombre est de 2720, et représente 22.76% du nombre total de candidats inscrits aux trois concours dans les 5 IRA.

Tous concours confondus, 6 988 candidats se sont effectivement présentés aux épreuves écrites, soit 60% des inscrits. Ce taux est ramené à 50% pour le concours externe, alors qu'il est de 70% pour le concours interne et 60% pour le troisième concours.

C'est donc sur le nombre de candidats effectivement présents aux épreuves d'admissibilité qu'est mesuré le taux de sélectivité.

Pour l'IRA de Lyon, le taux de candidats admissibles par rapport au nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité est de 31% pour le concours externe, 20% pour le concours interne et 21% pour le troisième concours.

A noter que l'IRA de Lyon a sélectionné :

197 candidats admissibles pour 70 places au concours externe, soit 2,8 admissibles pour 1 candidat admis ;

132 candidats admissibles au concours interne pour 52 places, soit 2,5 admissibles pour 1 candidat admis ;

23 candidats admissibles au troisième concours pour 8 places, soit 2,9 admissibles pour 1 candidat admis.

Le nombre d'admis sur liste principale rapporté au nombre de candidats effectivement présents aux épreuves d'admissibilité est de :

11,06% pour le concours externe, le moins sélectif des trois concours,

7,70% pour le concours interne et

7,41% pour le troisième concours, le plus sélectif des trois concours.

Pour ces derniers taux, l'IRA de Lyon est dans la moyenne des cinq IRA, à l'exception du troisième concours, plus sélectif de 1 point à Lyon, en raison du nombre plus élevé de candidats présents aux épreuves (108 candidats présents aux épreuves du concours de l'IRA de Lyon contre une moyenne de 86 dans les quatre autres IRA).

	Concours externe IRA Lyon	5 IRA	Concours interne IRA Lyon	5 IRA	Troisième concours IRA Lyon	5 IRA
Postes offerts	70	350	52	260	8	39
Inscrits	1 516	6 439	1 011	4 759	193	757
Candidats présents aux épreuves écrites						
Présents aux écrits	633	3 198	675	3 335	108	455
<i>Présents / inscrits</i>	42%	50%	67%	70%	56%	60%
Résultats d'admissibilité						
Admissibles	197	905	132	640	23	106
<i>Admissibles / présents en %</i>	31%	28%	19%	19%	21%	23%
Barre d'admissibilité (*)	10,01	9,59	10,82	10,03	10,13	9,78
Résultats d'admission sur liste principale						
<i>Sélectivité : nbr admis / nbr présents en %</i>	11%	10,9%	7,7%	7,8%	7,4%	8,6%
Barre d'admission LP (*)	12,01	11,62	12,16	11,35	13,03	12,63
Admission sur liste complémentaire						
Admis sur liste complémentaire (LC)	23	118	13	53	4	15
Barre d'admission LC (*)	11,34	11,01	11,58	10,84	11,66	11,27
(*) moyenne du dernier admissible, ou admis, sur liste principale ou sur liste complémentaire						

2.2 Les résultats pour les trois concours de l'IRA de Lyon

2.2.1. Le concours externe 2012 confirme la progression enregistrée en 2011

Notes par matière aux épreuves du concours externe pour les candidats admis sur liste principale			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
épreuves écrites			
Composition	18,17	8,33	13,23
QRC	17,86	8,00	13,18
épreuves orales			
Entretien avec le jury	18,76	9,21	14,10
Langue (*)	15	5,35	13,12
Moyenne générale des candidats admis sur LP	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	15,87	12,01	13,47

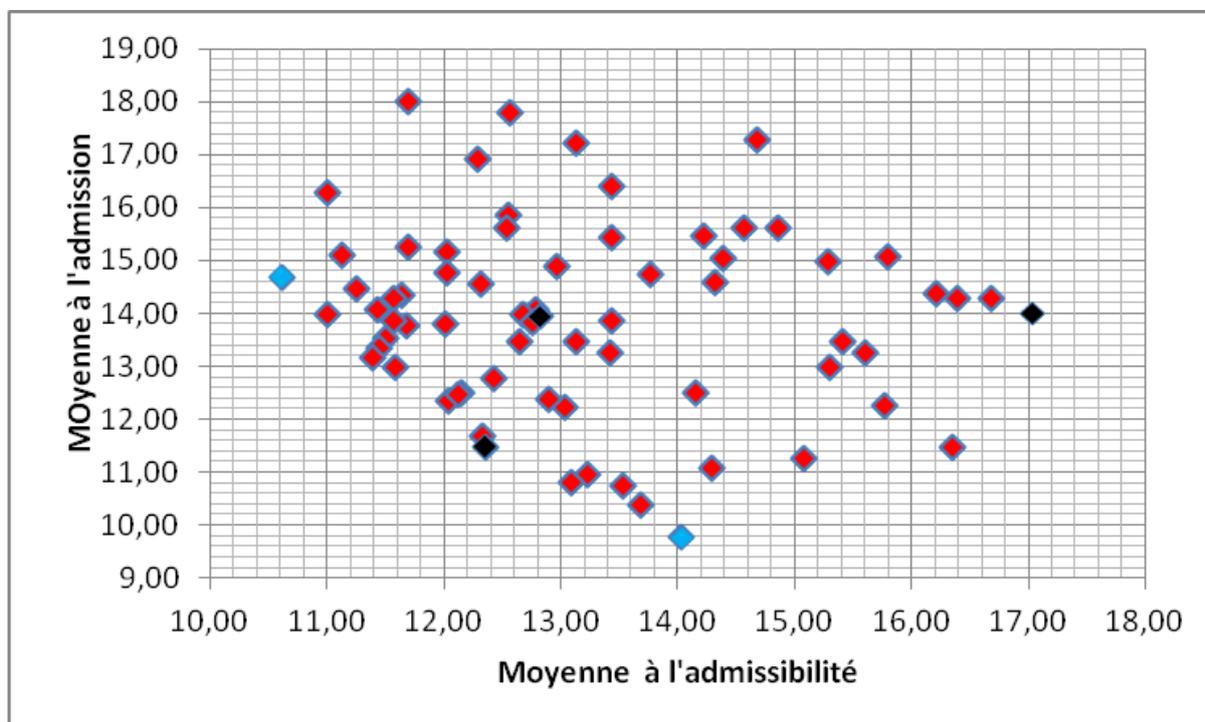
(*) Toutes les notes supérieures à 15 obtenues à l'épreuve de langue vivante sont ramenées à 15, la note maximale effective est donc 15 et la moyenne obtenue est calculée avec cette règle.

La moyenne générale obtenue au concours externe s'échelonne de 12,01 pour le dernier à 15,87 pour le premier admis sur liste principale. La valeur moyenne qui se situe à 13,47 a progressé de plus de 0,5 point par rapport à la session précédente malgré la péréquation opérée en langue. Ces résultats obtenus avec un jury homogène par rapport à celui de 2011 attestent du très bon niveau des candidats au concours externe.

50,16 points séparent le candidat classé premier du concours externe du 70^e candidat.

L'amélioration constatée à l'épreuve de questions à réponse courte qui constituait un retournement de tendance en 2011 se poursuit avec une progression de la moyenne de 12,43 en 2011 à 13,18 pour la présente session. L'effort de préparation réalisé par les candidats admis se confirme, ce qui constitue une précieuse indication pour les futurs candidats.

**Représentation graphique
des couples de notes (admissibilité - admission)
pour les candidats reçus sur liste principale
du concours externe**



Le graphe ci-dessus représente pour chacun des admis sur liste principale

- en abscisse la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité (dissertation et QRC) ;
- en ordonnée, la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'admission (entretien avec le jury et épreuve orale de langue, pour laquelle toute note supérieure à 15 est ramenée à 15)

On constate la variété des combinaisons possibles entre les notes d'admission et les notes d'admissibilité ainsi que la bonne dispersion des notes obtenues pour chacune de ces séries d'épreuves.

- Le couple de notes médian est (12,68 ; 13,97),
- Le couple de notes le plus bas est (12,35 ; 11,47),
- Le couple de notes le plus élevé est (17,04 ; 14,01)⁵.

Parmi les valeurs seuil obtenues, à noter :

- un 9,77 de moyenne obtenu à l'oral a permis au candidat d'être admis sur liste complémentaire grâce à un 14,04 de moyenne obtenu à l'écrit,
- un 10,62 de moyenne aux épreuves écrites a permis au candidat d'être admis sur liste complémentaire grâce à un 16,76 de moyenne obtenu à l'oral⁶.

⁵ Les trois points ci-dessus sont portés en noir sur le graphique.

⁶ Ces deux points sont portés en bleu sur le graphique.

En complément à la dispersion des notes obtenues, ce graphe permet de vérifier que les résultats restent largement ouverts à l'issue des épreuves d'admissibilité.

2.2.2. Les résultats du concours interne ont fléchi concernant les épreuves d'admissibilité (rédaction de la note et question posée)

Notes obtenues aux épreuves du concours interne pour les candidats admis sur liste principale (LP)			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
Rédaction d'une note Question(s)	16,29	10,86	12,77
Entretien	18,29	10,29	14,53
Langue facultative	<i>56% des candidats admis sur LP ont passé cette épreuve</i>		
	20(*)	6	13,07(*)
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	17,92	12,16	13,89

(*) La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

La moyenne obtenue par les candidats du concours interne reçus sur liste principale s'échelonne de 12,16 à 17,92. La valeur moyenne est de 13,89 très légèrement plus élevée que celle de la session 2011.

46,04 points séparent le candidat arrivant en tête du 52^e candidat et seulement 29,52 points entre le deuxième de la liste et le 52^e.

Les notes attribuées à l'épreuve d'admission ont connu une baisse moyenne de 0,62 point par rapport à la session 2011, ce qui traduit une certaine difficulté rencontrée par les candidats pour cette épreuve rénovée, et au total une sélectivité accrue de l'épreuve elle-même.

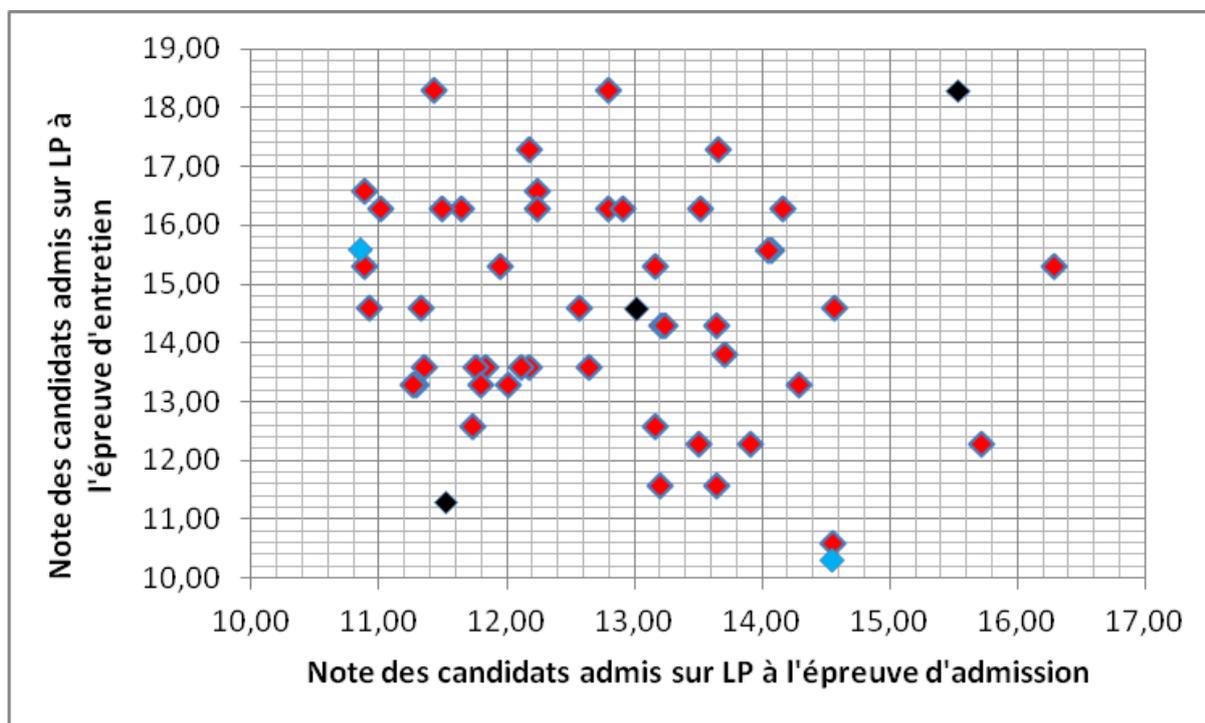
L'épreuve de langue facultative a été choisie par 56% des candidats admis sur liste principale. La progression enregistrée en 2011 se confirme avec une majoration de 2 points encore cette année.

80 % des notes obtenues sont supérieures à 10, c'était le cas pour 70% des notes en 2011. Les candidats se sont mieux préparés, et cette hausse compense en partie la baisse constatée à la rédaction de la note.

Représentation graphique des couples de notes (admissibilité – entretien avec le jury) pour les candidats reçus sur liste principale du concours interne

Le mode d'intégration des points obtenus en langue vivante (prise en compte des seuls points au-dessus de 10, ajoutés au total des points obtenus aux épreuves d'admissibilité et d'admission), ne permet pas de faire apparaître une moyenne des notes d'admissibilité significative. Par ailleurs, prendre en compte l'intégralité de la note obtenue en langue vivante fausserait également la représentation par rapport au résultat du concours.

Ce sont les raisons pour lesquelles, dans la représentation graphique, on a préféré faire apparaître la note d'admissibilité en abscisse uniquement couplée avec la note d'entretien avec le jury en ordonnée.



- Le couple de notes médian est (13,02 ; 14,58),
- Le couple de notes le plus bas est (11,74 ; 12,58),
- Le couple de notes le plus élevé est (15,54 ; 18,29)⁷.

Parmi les valeurs seuil obtenues, à noter :

- un 10,86 obtenu à la rédaction de la note permet au candidat d'être admis sur LP avec un 15,58 à l'épreuve d'entretien avec le jury,
- un 10,29 obtenu à l'épreuve d'entretien avec le jury permet au candidat d'être admis sur LP avec un 14,55 à l'épreuve de rédaction d'une note⁸.

⁷ Les trois points ci-dessus sont portés en noir sur le graphique.

⁸ Ces deux points sont portés en bleu sur le graphique.

2.2.3. Pour le troisième concours, comme pour le concours interne, on observe un fléchissement des résultats obtenus à l'épreuve d'admissibilité

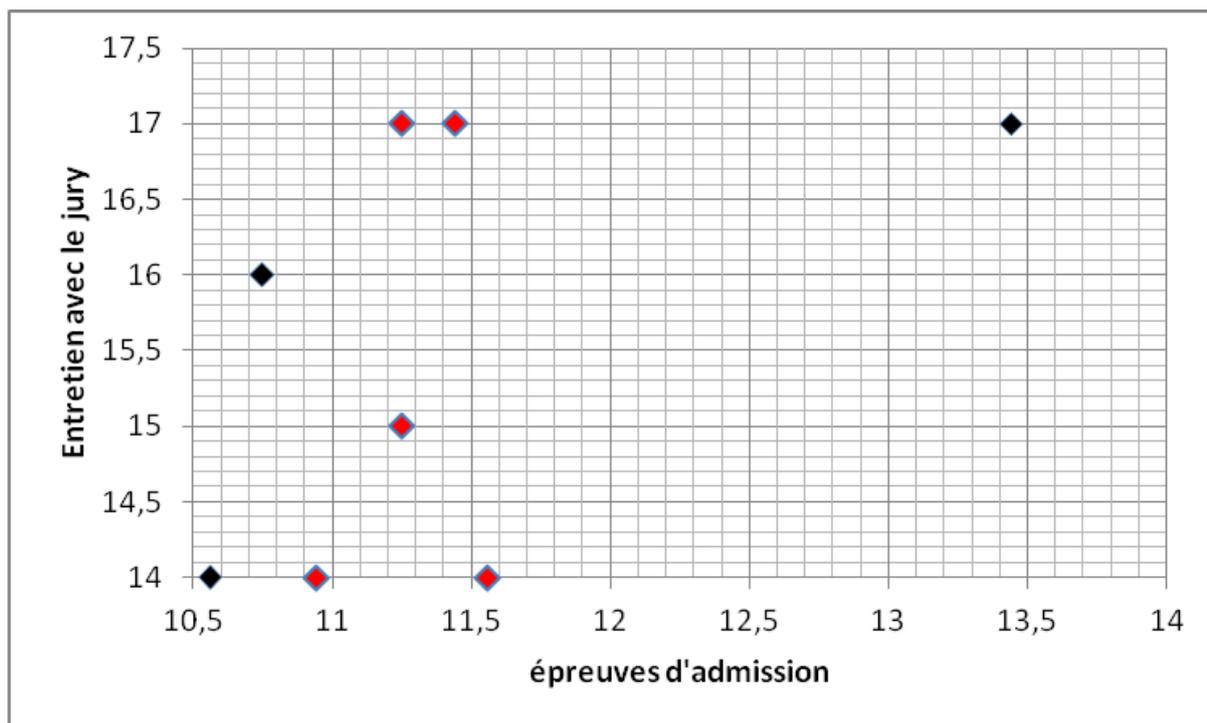
Notes obtenues aux épreuves du troisième concours pour les candidats admis sur liste principale (LP)			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
Epreuves d'admissibilité	13,44	10,56	11,40
Entretien	17,00	14,00	15,00
Langue facultative	7/8 candidats ont passé l'épreuve de langue		
	17(*)	5	13,14(*)
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	16,10	13,03	13,95

(*) La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

La moyenne des candidats admis sur liste principale s'échelonne de 13,03 pour le dernier à 16,10 pour le premier admis, soit une valeur moyenne de 13,95 en recul de 1 point par rapport à la session 2011.

24,52 points séparent le premier admis du dernier admis sur LP.

Les résultats de l'épreuve d'admissibilité enregistrent un repli moyen de 1,63 point, ce qui traduit, comme pour le concours interne, la difficulté rencontrée par les candidats pour cette épreuve rénovée. Une préparation accrue du double exercice demandé devra être envisagée d'autant que la sélectivité peut être encore renforcée si la note de synthèse était suivie, comme il est possible, par deux questions au lieu d'une seule, permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.



- Le couple de notes médian est (10,56 ; 14,00),
- Le couple de notes du dernier admis sur LP est (11,56 ; 14).
- Le couple de notes le plus élevé est (13,44 ; 17)⁹.

III EVALUATION QUALITATIVE

3.1. Les épreuves d'admissibilité

3.1.1. Les résultats du concours externe continuent à progresser

- **La composition sur un sujet d'ordre général**

- L'accroche

Traditionnellement, les candidats ouvrent leur réflexion par une ou plusieurs phrases d'accroche. La plupart du temps, l'exemple cité est tiré de l'actualité, d'une information parfois entendue le matin même du jour du concours à la radio... Ce type d'accroche, d'une part, a peu de chances de différencier une copie des autres et, d'autre part, n'est souvent pas très pertinente. Il est sans doute préférable que les candidats prennent des exemples moins récents mais plus en adéquation avec le sujet à traiter. En l'absence d'accroche pertinente, il est préférable de commencer la copie par un exercice de définition des termes du sujet.

- La définition des termes du sujet

Certains candidats souhaitent définir les termes du sujet à traiter. Cette approche est louable : encore convient-il de bien définir les termes pertinents. Ainsi, afin de traiter la question «

⁹ Les trois points ci-dessus sont portés en noir sur le graphique.

dans quelles mesures l'État est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ? », les termes qu'il était intéressant de définir étaient ceux de « légitimité » et de « politiques industrielles », beaucoup plus que celui d'« État ». La définition de l'État n'était effectivement pas l'enjeu majeur du sujet, d'autant que les définitions données par les candidats apparaissaient parfois très approximatives.

- La problématisation

Les bons candidats arrivent à introduire le sujet en problématisant les enjeux, c'est-à-dire à mettre indirectement en évidence l'actualité et l'intérêt de la question posée, ainsi que ses éventuelles implications. Quelques bons candidats parviennent à reformuler ou à approfondir le sujet en fonction d'une problématique qui leur est propre.

- L'annonce de plan

Cette fin de l'introduction est généralement bien maîtrisée par les candidats.

- La forme

Un candidat qui n'est pas à l'aise dans la rédaction et dans l'exposition logique de ses idées aura tout intérêt à choisir des titres (et éventuellement des sous-titres) apparents. En effet, le choix de ne pas faire apparaître explicitement ces titres n'est payant que si l'enchaînement des parties est bien compréhensible pour le lecteur, ce qui suppose de bons enchaînements logiques et une clarté d'exposition des idées. Il est fréquent que les meilleures copies se caractérisent par une absence de plan apparent : les candidats concernés n'ont plus besoin des « béquilles » d'un plan apparent.

Naturellement, le plan doit répondre à la question posée. Quel que soit le sujet de réflexion, il est fréquent que les candidats consacrent une partie importante de leur réflexion à des considérations historiques. Lorsque le sujet s'y prête, de tels développements sont les bienvenus. La question de composition posée cette année ne méritait sans doute pas que le candidat consacrait une partie entière (c'est-à-dire, dans bien des cas, la moitié du raisonnement) à des considérations purement historiques. Certes, ces éléments devaient être traités, au moins en introduction, mais n'auraient sans doute pas dû dépasser, en l'espèce, une sous-partie. En effet, de tels développements sont nécessairement consacrés aux dépens des autres. Un problème récurrent d'enchaînement des idées a été détecté dans les copies, comme les années précédentes.

- Le fond

La question de la légitimité de l'Etat à continuer à conduire des politiques industrielles a été globalement bien comprise par les candidats. Certains développements se sont réduits à l'historique de la décentralisation et/ou de la construction européenne, mais dans ces cas-là, les candidats semblent davantage avoir eu comme visée de remplir une page vide, que de répondre à une commande ...

Une grande partie des candidats ont repéré que le terme « encore » appelait une mise en perspective historique de l'intervention de l'Etat. Cependant, un nombre non négligeable de copies ont occulté cette dimension, ne traitant que de la légitimité de l'intervention de l'Etat dans le contexte actuel, ce qui dénotait une compréhension partielle du sujet, lu trop rapidement.

Le sujet pouvait sembler favoriser les candidats ayant de bonnes connaissances en économie. Et effectivement, dans les meilleures copies, la prestation fournie témoigne d'une bonne

capacité à définir précisément les termes du débat et à situer la problématique au regard des enjeux économiques actuels.

Toutefois, un certain nombre de candidats ont réussi, à partir de connaissances ne dépassant pas un niveau de culture générale, à produire une prestation de bonne qualité.

A contrario, certains candidats ont traité le sujet comme s'il s'agissait d'une épreuve de connaissance, mettant en avant tout leur savoir dans ce domaine. Or, le fait de restituer des notions économiques en lien avec le sujet (par exemple, rappeler les différentes thèses économiques concernant le rôle de l'Etat en matière économique) ne constituait pas automatiquement le gage d'une bonne copie. Ces apports pouvaient être tout à fait pertinents mais sous réserve qu'ils soient mis en relation avec les évolutions de la politique industrielle c'est-à-dire pour nourrir la réflexion demandée.

En effet, il ne s'agit pas d'une épreuve de connaissance mais, il faut le rappeler, de démontrer sa capacité à s'approprier une problématique, et à produire une réflexion organisée, étayée, et suffisamment équilibrée.

En ce qui concerne la culture historique des candidats, si nombre d'entre eux ont évoqué la période des « trente glorieuses » et, dans une proportion un peu moindre, les nationalisations des lendemains de la seconde guerre mondiale, très peu, par contre, mentionnent les plans quinquennaux des années 60, qui ont pourtant constitué une spécificité de la politique industrielle française.

- La conclusion

L'exercice est sans doute un peu négligé par les candidats ou, en tout état de cause, mal maîtrisé. Cela est regrettable car c'est souvent un demi-point ou un point qui est ainsi perdu « bêtement ». Classiquement, un correcteur attend d'une conclusion une synthèse faisant état de la position du candidat sur la question posée, ainsi qu'un élargissement qui – dans le meilleur des cas – ouvre sur une problématique connexe au sujet traité. Moins d'un candidat sur dix parvient à maîtriser ce type d'ouverture qui, compte tenu de cette statistique, est très discriminante en terme de notation.

- Orthographe et grammaire

Environ 5 % des copies se caractérisent par une syntaxe très approximative et certaines copies ne laissent pas d'interroger sur la valeur des diplômes aujourd'hui délivrés par l'Éducation nationale (certains ont un niveau de français qui est inférieur à ce que l'on est en droit d'attendre d'un lycéen)¹⁰. Fautes de syntaxe courantes : absence de maîtrise du style indirect et phrases sans verbes.

▪ *Les questions à réponses courtes*

- Les résultats globaux pour la session 2012

Le niveau de cette épreuve dont on a souligné à maintes reprises combien elle était difficile, continue à se relever, signe que les candidats s'y préparent de mieux en mieux. On trouve

¹⁰ - Exemples de fautes récurrentes relevées dans les copies :

Fautes d'orthographe et de grammaire les plus courantes : oubli des marques du pluriel, absence de maîtrise des règles relatives aux accords des participes passés, Pole emploi, le maintient, le soutient, difficultés, pallier à, après que + subjonctif, bien que + indicatif, au vue de, les français/allemands/etc., chômage, 10 milliard, un fond d'aide, efficace, disfonctionnement, immixion, l'état (au lieu de l'État), voir (au lieu de voire), rapeller, poids, trentes glorieuses, du/dû, dûes (au lieu de dues), fût/fut, a permi, bouleverser, a établit, service publique, droit publique, banque public... Abus des anglicismes comme impacter, initier, ... Abus des lettres majuscules.

beaucoup moins de copies "café du commerce", les connaissances sont plus précises, mieux mobilisées. Il est vrai également que les sujets ne se prêtaient guère aux digressions. On note en revanche des réponses souvent courtes (quelques lignes seulement) même sur le sujet à 20 points.

Concernant le sujet à 20 points, il s'agit d'un sujet plutôt fermé, n'offrant pas beaucoup de possibilités de mise en perspective. En conséquence, il suffisait d'avoir des connaissances précises pour obtenir une note élevée, ce qui ne permet pas pour autant de tirer des conclusions précises sur le niveau de connaissances juridiques des candidats. A cet égard, il est possible de souligner que certains candidats qui ont obtenu une très bonne note en droit public, n'ont finalement pas obtenu la moyenne générale, le bon niveau estimé sur le droit public n'étant pas confirmé sur les autres questions.

- L'épreuve

L'épreuve est difficile, tant elle demande une forte mobilisation des connaissances sur un spectre très large en un temps très limité. Parmi les qualités requises pour ce type d'exercice, au socle de connaissances incompressible, s'ajoutent la concentration, l'organisation et la présentation de la réponse, et enfin la rapidité d'exécution. Autant de qualités cardinales attendues pour un attaché d'administration.

Il s'agit de vérifier le degré de maîtrise par les candidats de connaissances essentielles dans la diversité des domaines en rapport avec les enjeux des politiques publiques. La rédaction requiert de la concision, de la sûreté dans le recours aux connaissances techniques, et de la clarté. Il est rappelé que les candidats ne disposent que de 40 mn en moyenne par sujet.

Ce n'est pas parce que la réponse attendue est « courte » qu'elle ne doit pas être construite, bien au contraire. Lorsqu'il existe, le plan est en général pertinent et maîtrisé : les candidats reprennent les deux aspects apparents dans l'énoncé du sujet ; les parties correspondent au plan annoncé. Mais trop souvent, dans bon nombre de copies, le contour du sujet, pas plus que l'annonce des parties ne sont énoncés, et l'on passe d'une idée à l'autre sans transition.

L'introduction doit en deux ou trois lignes situer le sujet au moyen d'une définition, du périmètre de son application et des arguments saillants qui vont être présentés. Cette première étape dans la réponse des candidats doit manifester la compréhension du sujet. Trop souvent, celui-ci est lu trop rapidement et traité sur un malentendu.

Le développement doit donner un aperçu cohérent du sujet traité. Il ne sera jamais reproché un oubli si l'explication est correctement menée pour aboutir à une conclusion fondée. Les articulations entre parties peuvent être opérées par un simple mot de liaison lorsque la logique est claire dans l'exposé des arguments successifs – l'introduction servant à préparer cette construction logique.

La conclusion doit permettre de clore le sujet en élargissant la perspective. Il faut toutefois prendre garde à un travers des candidats qui considèrent que la mise en perspective peut tenir lieu de réponse.

- Les sujets 2012

Droit public: « Le conseil économique, social et environnemental »

Bon nombre de réponses ne sont pas construites, se limitant à un enchaînement de connaissances qui ne sont pas articulées autour d'un plan. Peu de candidats ont pensé à définir le CESE. Assez souvent le CESE est défini comme une autorité administrative indépendante sans qu'aucune conséquence particulière n'en soit tirée.

Sujet de type traditionnel s'il en est, on attendait quelques références sur l'historique de la mise en place du CESE, sa composition, ses missions.

Questions européennes : « Le pouvoir de contrôle du Parlement européen »

Comme les années précédentes, les connaissances en questions européennes sont faibles. Les rapports entre les différentes institutions européennes sont méconnus (voire "imaginés" de manière pas toujours pertinente). D'un certain nombre de copies, il ressort que le Parlement exerce un contrôle sur les Etats membres. Le médiateur européen est quasiment inconnu des candidats (cité dans moins de 10 copies).

On attendait les attributions et prérogatives du Parlement en matière de supervision des autres institutions, de contrôle de l'utilisation du budget européen et de vérification des modalités d'exécution de la législation européenne.

Questions sociales « Le pilotage des politiques de santé »

Les connaissances des candidats sur le sujet sont bien présentes. Deux points de vue prédominant : celui du patient où il est question de l'accès aux soins et des difficultés en zone rurale ; celui des finances publiques. Dans ce dernier cas, la problématique de la maîtrise des dépenses publiques, la loi de financement de la sécurité sociale, le rôle des caisses primaires d'assurance maladie, le déremboursement des médicaments sont au cœur de la copie.

Il fallait envisager l'échelon national et l'échelon régional de pilotage et de mise en œuvre des politiques de santé.

Finances publiques « Le contrôle de l'exécution des dépenses publiques »

La séparation ordonnateur/comptable est évoquée dans pratiquement toutes les copies. Le rôle du Parlement est souvent oublié. Le rôle exact de la Cour des comptes et de la CDBF est méconnu.

Un certain nombre de copies évoquent le contrôle budgétaire exercé par le préfet sur les budgets des collectivités territoriales et leurs établissements publics.

On attendait des candidats qu'ils fassent la distinction entre les trois grands types de contrôles qui assurent la régularité de l'exécution des opérations de dépenses publiques : les contrôles administratifs, juridictionnels et parlementaires.

Gestion des ressources humaines « Les sanctions dans la fonction publique »

Trop souvent il existe une confusion entre sanctions disciplinaires et pénales encourues par les agents publics. L'évaluation annuelle est citée dans quelques copies comme une forme de sanction possible pour les agents. Les connaissances précises sur les différents types de sanctions avec sursis sont inexistantes.

Le sujet a été traité parfois sous l'angle du droit public : sont alors évoquées les différentes formes de mise en cause de la responsabilité d'un fonctionnaire (responsabilité pour faute, sans faute et protection fonctionnelle).

Le correcteur attendait d'une part la référence aux lois portant « droits et obligations des fonctionnaires » et à la loi portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'État ; et d'autre part, le décret relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat, ainsi que les 4 groupes de sanctions disciplinaires.

Economie « La politique monétaire en France en 2012 »

Globalement, le sujet a été bien cerné. La distinction avec la politique budgétaire n'est pas toujours très nette.

Il fallait faire référence à la Banque centrale européenne (BCE) qui est l'autorité de régulation de la politique monétaire depuis la création de l'euro en 1999, autorité indépendante des Etats membres de l'union monétaire. Il fallait également donner les principaux mécanismes de régulation.

3.1.2. La question à traiter fait baisser les résultats de l'épreuve d'admissibilité du concours interne

La rédaction de la note portait sur un aspect du dialogue social dans la fonction publique au travers de la mise en place des comités techniques prévus par une loi du 5 juillet 2010, en académie. La question à traiter portait sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques.

- Les résultats globaux

Comme il a été indiqué en propos liminaire : des candidats ayant pourtant rédigé une note satisfaisante n'ont pas du tout traité la question. Par ailleurs, certains candidats ont traité la question sur la GPEEC sous l'angle exclusif de la nouvelle compétence des comités techniques nouvellement créés en matière de GRH. L'arrêté fixant la nature des épreuves prévoit en effet que la ou les questions « peuvent être en rapport avec le dossier documentaire », mais dans ce cas, la question aurait été libellée par exemple de la façon suivante : « Quels effets la mise en place des comités techniques a-t-elle eu sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques ? »

La difficulté de l'épreuve réside désormais dans la nécessité pour les candidats de rédiger la note et de répondre à la question posée dans le temps imparti. Cet exercice nouveau semble mal maîtrisé, ce qui s'est traduit par la baisse du niveau général des copies par rapport aux années précédentes.

- La rédaction de la note administrative

Quelques erreurs ou omissions ont été constatées : des notes excluant une partie du sujet, ne traitant pas du niveau académique, ne comportant aucun élément sur la réponse aux objectifs de la loi, ou encore n'évoquant même pas la disparition du vote paritaire.

Quelques rares copies ont réalisé une confusion entre CT et CAP et leurs compétences respectives. Ces types de copies étaient toujours notés en dessous de la moyenne.

Il convenait de présenter les effets de la réforme au niveau académique en mettant en perspective ces mesures avec les objectifs de la loi. Les innovations liées à la composition des comités techniques, la généralisation de l'élection à partir d'un collège électoral élargi, les modifications des règles de vote et l'évolution des attributions des comités techniques étaient les éléments de base attendus permettant d'obtenir la moyenne. Les copies qui comportaient ces éléments, tout en étant précises et synthétiques ont pu obtenir jusqu'à 13. Peu de copies comportaient une argumentation permettant d'analyser l'atteinte des objectifs énoncés dans la loi. Rappelons qu'il s'agit d'une note permettant de vérifier non seulement les qualités de rédaction et de synthèse du candidat, mais également son aptitude à dégager des solutions appropriées. Or trop souvent cette dernière partie pourtant expressément rappelée dans le contenu du sujet est bien trop faible voire inexistante. C'est précisément sur cette aptitude à proposer des solutions que se fait la différence entre une très bonne copie et une note moyenne à bonne.

La structuration et l'introduction sont souvent bien traitées. Si la première partie de la note est bien traitée, l'argumentation sur l'atteinte des objectifs de la loi est souvent décevante. Les conclusions sont assez rares mais quelques-unes très pertinentes.

En conclusion, le jury a relevé peu de très mauvaises copies, présentant de graves carences orthographiques ou d'expression tout en étant mauvaises sur le fond. De ce fait, la moyenne des notes attribuées à la rédaction de la note (hors réponse à la question posée) a progressé. Mais le jury n'a pas décelé d'excellentes copies où les candidats auraient effectivement répondu à la question posée en faisant preuve d'une analyse personnelle.

- La question posée

Les très bons développements sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences sont rares. Certains candidats ont confondu GPEEC et RGPP, ce qui constitue évidemment une grave erreur.

Outre la maladresse consistant à ne traiter la GPEEC que sous l'angle restrictif du dialogue social mentionnée plus haut, de nombreux candidats dont les réponses étaient axées sur l'allocation des moyens budgétaires en titre 2, sur la GRH en général, ou encore le suivi personnalisé de carrière, voire la prévention des risques psycho-sociaux étaient hors sujet.

Les bonnes copies ont évoqué le contexte du développement de la GPEEC, sa définition, les acteurs et pour les meilleures également les outils. L'amplitude de notation est particulièrement élevée sur cette épreuve qui, malgré un coefficient de 1 sur 4 à l'ensemble de l'épreuve d'admissibilité, s'avère discriminante.

3.1.3. Même constatation pour le troisième concours où les résultats sont en baisse par rapport à la session 2011

Il s'agissait d'établir une note de synthèse sur la politique en faveur de l'égal accès des femmes à l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat et à répondre à la question sur la mobilité dans la fonction publique. Les remarques faites pour le concours interne s'appliquent de la même façon à ces épreuves. On peut ajouter que les questions posées pour le troisième concours, comme pour le concours interne, s'apparentent à l'une des questions à réponse courte du concours externe.

La note de synthèse ne comportait aucun piège et les candidats étaient invités à suivre le plan proposé dans l'énoncé du sujet, ce que la plupart ont fait. Par rapport aux sessions antérieures, les candidats qui ont répondu à la question posée ont manifestement manqué de temps pour la note de synthèse, car la conclusion, lorsqu'il y en avait une, était réduite à sa plus simple expression. Le dossier documentaire a pourtant été diminué de 10 pages pour être porté à un maximum de 20 pages, ce qui devait alléger d'autant le temps de lecture et d'analyse des documents en le réduisant d'un tiers. Or, on ne retrouve trace de ce laps de temps, ni dans une note de synthèse parfaitement achevée, ni dans l'élaboration de la réponse à la question posée. Il faut en conclure que le passage de l'un à l'autre exercice est sans doute en soi consommateur de temps. Un entraînement des candidats, en temps réel, pourra leur permettre de gagner en réactivité, pour une épreuve devenue plus sélective.

Concernant la réponse à la question posée sur la mobilité, on attendait la référence à la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique avec le rappel de ses objectifs : faciliter la mobilité et en faire un levier de modernisation. Il fallait évoquer la mobilité entre les trois fonctions publiques, mais on pouvait évoquer également la mobilité entre ressortissants de l'Union européenne, l'atténuation du clivage entre secteur public et secteur privé ou encore les dispositifs d'accompagnement des transitions professionnelles. Une réponse complète nécessitait une bonne appréhension du dispositif législatif et des mécanismes existants.

3.2. Les épreuves d'admission

Tout candidat admissible doit partir du principe qu'il dispose d'une chance d'être admis ; et par ailleurs, l'existence d'une note éliminatoire fixée à 5/20 à l'épreuve d'entretien¹¹ ne permet pas de considérer que le concours est acquis, dès lors qu'un candidat a fait une bonne performance à l'écrit. Les épreuves d'admission ouvrent donc tous les champs du possible, raison pour laquelle les candidats doivent les préparer avec une attention particulière.

3.2.1. L'épreuve d'entretien avec le jury

L'épreuve d'entretien s'apparente à une épreuve d'embauche où le candidat doit s'employer à démontrer qu'il présente les qualités requises pour devenir attaché. Il doit prendre connaissance du référentiel mis en ligne sur le site de la fonction publique à destination des candidats admissibles. Ce référentiel qui contient les critères de sélection, constitue un document essentiel de préparation à l'entretien avec le jury. Il porte sur :

- la présentation par le candidat de son parcours,
- les aptitudes et qualités du candidat à l'égard du métier d'attaché,
- (pour le concours interne et le troisième concours) les connaissances administratives générales,
- le degré de maîtrise des compétences du candidat,
- les motivations du candidat.

Fort de cet ensemble de critères, le candidat devra veiller à faire preuve de cohérence entre son projet, son parcours, et son potentiel, à la fois dans la présentation de son parcours et dans l'échange avec le jury.

a) La présentation

Le point nouveau est la réduction du temps imparti à cette présentation de 10 à 5 minutes maximum. Cette modification est majeure pour l'ensemble de l'épreuve d'entretien. La présentation se doit d'être percutante, et ne saurait être la redite de la fiche individuelle de renseignement pour le concours externe ou du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour le concours interne et le troisième concours. Le candidat a l'opportunité de convaincre le jury du bien-fondé de son recrutement en maîtrisant son temps de parole et en organisant sa présentation.

Ce temps de parole réservé au candidat doit être travaillé et réfléchi en gardant à l'esprit qu'il est susceptible de devenir le point d'accroche des questions que posera le jury. Ne tenir que 3

¹¹ Article 6 de l'arrêté du 6 juin 2008 précité : « nul ne peut être déclaré admis, s'il a obtenu une note inférieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury ».

minutes est du plus mauvais effet et passé les 5 minutes, dans un souci d'équité, le jury laissera le candidat finir sa phrase, sans plus. Il faut donc que ce soit une phrase de conclusion. L'idéal est de boucler sa présentation en cinq minutes.

b) L'échange avec le jury

L'échange avec le jury a gagné cinq minutes (un quart du temps dédié à l'entretien proprement dit), qui manquaient au jury pour bien cerner le profil du candidat. Le jury a unanimement salué ce nouveau format d'entretien, dont il a utilisé toutes les dimensions possibles :

- parcours,
- motivation,
- projet professionnel,
- mises en situation,
- et pour le concours interne et troisième concours, les connaissances administratives générales.

Le candidat doit présenter un projet professionnel à la fois précis et ouvert en évitant de se focaliser sur un seul profil d'attaché, tant il n'est pas acquis que les lauréats du concours seront nécessairement affectés dans l'univers professionnel convoité.

Un autre défaut trop largement répandu chez les candidats est l'incapacité à prendre position. Malgré l'invitation répétée par le jury à considérer que les questions n'ont pas forcément de «bonne» réponse, un nombre important de candidats répugnent, ou ne parviennent pas, à donner leur avis. C'est un problème récurrent des mises en situation au cours desquelles les candidats restent sur une position vague éloignée de la réalité. Le bon candidat doit pouvoir prendre position tout en réfléchissant suffisamment pour ne pas être ensuite obligé de revenir sur une réponse totalement absurde.

Le jury tente volontiers d'éprouver les qualités d'adaptation grâce à une question inattendue, que ce soit au cours d'une mise en situation ou par une question dont la forme comme le fond peut rompre le rythme de l'interrogation.

3.2.2. Les spécificités propres à chaque concours

a) Concours externe

Le plan type de la présentation, formation-expériences-motivations, est adopté par la quasi-totalité des candidats. Si c'est le cas, il est indispensable que le candidat fasse preuve de persuasion grâce à son expérience et sa personnalité qu'il saura mettre en valeur pour se projeter dans un parcours professionnel raisonné.

Les « jobs d'été » qui sont souvent écartés d'une phrase par les candidats doivent au contraire servir de point d'appui pour un énoncé des compétences et des apprentissages. Les méconnaissances, les naïvetés parfois, les erreurs d'appréciation ne sont pas gravement sanctionnées sauf à faire preuve d'une incompréhension manifeste de l'épreuve.

La mise en situation professionnelle à proprement parler, appelle une réponse certes mesurée, mais aussi un engagement de la part du candidat qui apparaisse sincère et réaliste. Le jury prolonge assez systématiquement la question pour inciter le candidat à prendre position de façon plus marquée tout en établissant une première analyse de la situation. Il ne faut pas que le candidat se sente déstabilisé par ce type de questionnement qui a précisément pour objet de

l'amener à se positionner en situation réelle. Rappelons qu'il n'existe pas de bonne ou de mauvaise réponse sur ce type de question.

En conclusion, il existe des formulations ou des réponses astucieuses, inventives, courageuses, sincères, réalistes, solidement charpentées ou opérationnelles que l'on opposera volontiers à des positionnements attendus, stéréotypés, sans engagement, peu crédibles, voués à l'échec ou simplement en demi-teinte.

b) Concours interne et troisième concours

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et aptitudes professionnelles, fondé sur des critères professionnels. L'évaluation des acquis de l'expérience permet au jury de conclure de la capacité des personnes concernées à exercer de nouvelles fonctions et/ou responsabilités et de départager les candidats à un examen ou un concours au vu de ces critères.

Concernant la présentation, il convient d'éviter de tomber dans le travers courant qui consiste à s'en tenir à une présentation trop descriptive, sans mise en valeur des savoir-faire et des savoir-être, tout en reprenant les éléments du parcours professionnel trop détaillés. Ce type de présentation ne contribue pas à valoriser le candidat, alors que le jury attend de lui qu'il explicite, développe, commente et surtout analyse son propre parcours à l'aune de sa motivation et de ses capacités à devenir attaché.

L'échange avec le jury comporte désormais une part d'interrogation dédiée à la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. Il ne s'agit pas pour le jury de poser des questions théoriques trop pointues, en revanche, le candidat doit impérativement savoir se situer dans son environnement professionnel et le cas échéant en sortir pour mieux en montrer les spécificités.

De plus, il n'est pas inutile de rappeler que le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration a une vocation interministérielle et qu'il est de ce fait attendu des candidats qu'ils disposent d'un minimum de connaissances sur l'environnement professionnel des autres ministères que celui auquel ils appartiennent, surtout depuis la mise en œuvre de la réorganisation territoriale de l'État où les missions des différents ministères sont très imbriquées y compris d'un point de vue organisationnel.

Les candidats au troisième concours bénéficient souvent d'un parcours original qui se prête bien à une description du contexte et des fonctions occupées. Devant des parcours souvent très riches d'expériences et qui plus est variés, le jury pourra légitimement se poser la question de la motivation du candidat, qui se doit d'explicitement cette volonté de changement au profit de la carrière d'attaché. C'est également l'occasion d'indiquer quels sont les points forts du parcours qui pourront être valorisés dans la fonction d'attaché en même temps que les points d'amélioration pour lesquels l'année de scolarisation à l'IRA sera mise à profit.

3.2.3. L'épreuve de langue vivante étrangère

« L'épreuve orale de langue vivante étrangère consiste en un entretien de 15 minutes à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues choisies par le candidat au moment de

l'inscription au concours avec une préparation de 15 minutes ». Les candidats peuvent choisir parmi quatre langues : allemand, anglais, espagnol et italien.

Compte tenu de l'hétérogénéité des candidats interrogés (concours externe, interne et troisième concours) et le degré de préparation variable d'un candidat à l'autre, l'examineur aborde l'exercice avec bienveillance. Il ne s'agit pas d'évaluer des candidats à l'agrégation, mais des personnes dont l'ambition première est d'intégrer l'administration française ou de bénéficier d'une promotion en son sein par le biais de la réussite au concours. Leurs fonctions futures ne les amèneront généralement pas à utiliser la langue étrangère de façon intensive. Il importe donc essentiellement d'évaluer la compétence linguistique générale des candidats.

Le candidat doit pouvoir répondre aux trois exercices qui suivent de manière positive :

- être capable de résumer de façon claire et concise un texte journalistique de 400 à 500 mots ;
- être éventuellement apte à commenter ce même document, à en développer le thème principal ;
- posséder les outils linguistiques permettant de discuter à bâtons rompus pendant cinq à dix minutes avec l'examineur.

Les notes progressent régulièrement, de même que le taux de candidats ayant choisi cette épreuve. C'est le signe que la préparation est plus sérieuse, et que le niveau monte progressivement. On ne peut qu'enjoindre à tous les candidats de se préparer sérieusement à l'épreuve, en rafraîchissant leurs connaissances par la lecture de petits ouvrages bien conçus et riches en contenu afin de pouvoir répondre à des questions élémentaires du type :

D'où êtes-vous ? Quel âge avez-vous ? Qu'avez-vous fait depuis que vous avez quitté les études ? Quelles sont vos passions ? Quelles sont les activités de plein-air que vous aimez pratiquer ? Que pouvez-vous me dire au sujet de votre famille ? Quel est votre livre, film, genre cinématographique préféré ? Etc.

Parmi les insuffisances à éviter ou à combler, il faut penser aux confusions lexicales, aux fautes courantes, et autres faux amis, aux erreurs grammaticales, et vérifier l'existence d'un vocabulaire de base, véritable boîte à outils, permettant de faire face à la plupart des situations.

Conclusion

Le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) est le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères. Il constitue pour la plupart l'accès à la catégorie A de la fonction publique, pour d'autres une opportunité de reconversion. Aboutissement pour certains, sas professionnel pour d'autres et nouveau métier pour les derniers, il s'agit à l'évidence d'un moment très important de la carrière des postulants.

Pour les trois concours, la modification majeure apportée par l'arrêté du 27 juillet 2012 provient du changement de format de l'entretien avec le jury avec une présentation en 5 minutes et 20 minutes d'échange avec le jury au lieu de 15 minutes. Pour le concours interne et le troisième concours, la principale modification provient de la réponse à fournir à la question posée qui s'apparente à une QRC, à la suite de la rédaction d'une note. Enfin pour le concours interne, le jury vérifie les connaissances administratives générales des candidats.

Lors des différentes épreuves, le jury s'assure que les lauréats seront en mesure de suivre sans difficulté l'année de formation qui suit l'admission et qu'ils pourront par la suite s'épanouir dans un parcours professionnel qui relève d'univers professionnels très distincts. Parmi les qualités recherchées permettant de franchir cette série d'épreuves figurent la connaissance, la compréhension de l'environnement dans lequel les candidats évoluent, l'aptitude à se projeter dans un univers professionnel nouveau en même temps que l'agilité intellectuelle, mais également le comportement et la présentation dont sauront faire preuve les candidats.

Il est recommandé pour les candidats qui se préparent à concourir de se faire accompagner par une structure dédiée susceptible de leur procurer l'entraînement nécessaire, tant une préparation en solitaire est difficile. Mais il est non moins nécessaire pour les candidats de faire état de leur propre personnalité et de mettre en relief leurs qualités, puisqu'il s'agit d'un entretien de recrutement.

Lyon,
Le 30 août 2012

Jean-François Picq
Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,
Président du jury.

Ont permis d'alimenter la rédaction de ce rapport par leurs contributions :
M^{mes} Lysiane Affriat, Virginie Cornillet-Loukili, Christine Dubois, Catherine Fischer, Agnes Guerlais, Muriel Lardy, Christine Mistral, Cécile Russier, MM. Raphaël Baudrimont, Serge Basset, Michel Carrante, Jérôme Dossi, Sylvain Gallimard, Hakim Guesmia, Olivier Julien, Marc Lerouge, Michel Levêque, membres du jury.

CONCOURS 2012

Rapport du jury

Les épreuves des concours d'entrée aux IRA sont fixées par un arrêté du 6 juin 2008, modifié par un arrêté du 27 juillet 2012. En plus de la vérification de la détention des connaissances professionnelles nécessaires, elles prennent en compte les parcours antérieurs personnels ou professionnels des candidats. Par rapport aux épreuves qui étaient antérieurement prévues, elles visent à diversifier les viviers de recrutement et à mieux mettre en adéquation le profil des lauréats avec les postes de sortie.

Le concours 2012 s'est déroulé dans de parfaites conditions grâce notamment aux services de l'IRA, tous attentifs à créer les meilleures conditions pour l'accueil et l'écoute des candidats.

Le présent rapport, issu des observations de tous les membres du jury, s'attache, au delà du bilan, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours ainsi qu'à donner aux futurs candidats des éléments destinés à faciliter leur préparation.

1. Rappel sommaire des épreuves

1.1 Admissibilité

➤ **Concours externe**

- épreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)

- épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

➤ **Concours interne et 3e concours**

- note administrative pour le concours interne

- note de synthèse pour le 3° concours portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...).

1.2 Epreuves orales d'admission

Au travers d'un entretien de 25 mn sont évalués :

- les qualités personnelles et le potentiel du candidat ainsi que son comportement face à une situation concrète, en particulier sous forme de questions de « mise en situation », pour les trois concours
- la personnalité, les aptitudes, la motivation du candidat, ses acquis professionnels et ses connaissances administratives générales pour le concours interne et le 3^e concours

2. Données statistiques

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	70	52	7
Inscrits	1158	939	155
Admis à concourir	1121	921	120
Présents Ecrit	575	670	78
% présents	51%	73%	65%
ADMISSIBILITE			
Admissibles	172	122	20
Barre d'admissibilité	9,60	9,50	8,44
% admissibles	30%	18%	26%
Moyenne la + élevée	16,1	17,91	12,94
Moyenne la + basse	1,09	0,44	0,19
Nbre de notes éliminatoires	19	11	2
ADMISSION			
Présents	167	118	19
Moyenne la + élevée	14,89	15,86	14,78
Moyenne la + basse	6,29	7,15	7,37
Nbre de notes éliminatoires	2	2	1
Admis liste principale	70	52	7
Barre d'admission liste principale	11,97	11,47	12,38
Inscrits liste complémentaire	18	10	2
Barre d'admission liste complémentaire	11,5	11,01	10,53
Taux de sélectivité (admis/présents à l'écrit)	8,2	12,9	11,1
NOTES (ne tenant pas compte des 0)	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	1,29	16,69	8,96
Q.R.C	0,54	15,51	7,26
Entretien avec le jury	0,62	18,99	12,27
Langue	3,13	19,00	12,18
Concours interne			
Note administrative + question	0,44	17,91	7,02
<i>Note administrative</i>	0,50	17,00	7,99
<i>Question</i>	0,25	17,00	5,19
Entretien avec le jury	4,18	18,33	11,50
Langue	4,50	20,00	11,97
3e concours			
Note de synthèse + question	0,19	12,94	7,04
<i>Note de synthèse</i>	0,25	13,75	7,92
<i>Question</i>	1,00	11,50	5,00
Entretien avec le jury	5,00	17,00	11,06
Langue	5,50	18,50	12,10

3. Bilan et enseignements à tirer des épreuves

3.1 Epreuves écrites

3.11 Concours externe

Première épreuve :

Le sujet à traiter « Dans quelle mesure l'Etat est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ? » devait permettre aux candidats de construire et d'exposer une réflexion structurée sur un sujet qui les appelait à mobiliser des connaissances de base en matière de politiques économiques comme dans le suivi des questions d'actualité.

A cette épreuve, la moyenne des notes s'établit cette année à 8,96 contre respectivement 8,43 et 7,92 aux sessions 2011 et 2010.

Il faut déplorer que trop de candidats aient montré des lacunes importantes dans la détention de connaissances indispensables sur le rôle de l'Etat et certaines grandes politiques publiques. De même beaucoup de candidats, ayant d'ailleurs plus ou moins bien suivi les questions d'actualité, n'ont pas su prendre le recul nécessaire et n'ont pas cherché à démontrer leur capacité à approfondir une réflexion.

Les meilleures copies sont celles dont le contenu a su rendre compte de la capacité du candidat à apporter une réponse structurée à la question posée. L'aptitude à prendre du recul et celle consistant à mettre des connaissances et une curiosité pour de grands sujets d'actualité au service d'une réflexion personnelle ont ainsi fait la différence entre une bonne et une moins bonne copie, étant observé que le défaut de connaissances sur les sujets qui doivent être connus de tous n'a pu qu'être sanctionné.

On relèvera par ailleurs que, même si une amélioration est enregistrée par rapport aux années antérieures, trop de copies comportent des erreurs de style, de grammaire ou d'orthographe dont la répétition est parfois excessive.

Deuxième épreuve :

Les six questions posées à l'épreuve de questions à réponse courte étaient les suivantes :

- le conseil économique, social et environnemental ;
- le pouvoir de contrôle du parlement européen ;
- le pilotage des politiques de santé ;
- le contrôle de l'exécution des dépenses publiques ;
- les sanctions dans la fonction publique ;
- la politique monétaire en France en 2012.

Cette épreuve est destinée à vérifier le degré de maîtrise par les candidats de connaissances essentielles dans la diversité des domaines en rapport avec les grands enjeux des politiques publiques. Si, naturellement, la capacité à construire des réponses articulées à chacune des questions est un élément important, c'est d'abord et avant tout la capacité à mobiliser des connaissances qui est appréciée au travers de cette épreuve. L'arrêté précité du 27 juillet 2012 prévoit que désormais la question de droit public compte doublement dans la notation de l'épreuve.

Cette année comme les années précédentes, il faut déplorer le faible niveau global des connaissances détenues par beaucoup de candidats. Alors que des améliorations avaient pu être observées lors de la session 2011 (moyenne des notes égales à 8,63 contre 6,29 pour la session 2010), le résultat moyen de la session 2012 s'établit en net recul à 7,19.

Le jury est conduit, cette année encore, à réitérer la recommandation qu'il avait formulée les années précédentes, à savoir la nécessité pour les candidats de manifester dans la durée un minimum de curiosité et d'intérêt pour détenir et assimiler un socle de connaissances en rapport avec les grands sujets de l'actualité économique, sociale et internationale et, plus généralement, en rapport avec le champ des principales politiques publiques.

3.12 Concours interne

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, portant cette année sur un aspect du dialogue social dans la fonction publique au travers de la mise en place des comités techniques prévus par une loi du 5 juillet 2010, dans le contexte d'un rectorat.

L'arrêté du 27 juillet 2012 ayant complété le programme de l'épreuve par le traitement d'une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales des candidats et leurs connaissances en matière de gestion des ressources humaines dans l'administration, une question était à traiter cette année sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques.

Les copies ont souvent été très décevantes, ce qui s'est traduit par un net recul de la note moyenne, soit 7 pour cette session contre respectivement 9,44 et 9,70 pour les sessions 2011 et 2010. Ceci s'explique d'abord par le fait que près de 23 % des candidats n'ont pas cru devoir répondre à la question alors pourtant que celle-ci rentre pour un quart dans la notation de l'épreuve, ensuite par la faiblesse globale du traitement de la question par les candidats qui ont entendu y répondre (ces candidats ont été en moyenne notés à peine au dessus de 5/20 au titre de la question), enfin par un niveau moyen de traitement de la note administrative en net recul par rapport aux années précédentes (l'équivalent de 8/20).

Pourtant le sujet de la note administrative, qui ne soulevait en elle-même aucune difficulté majeure, était bien circonscrit et les candidats pouvaient s'appuyer sur un dossier parfaitement adapté et complet.

Les candidats à venir au concours doivent pouvoir tirer de ces constats des conséquences logiques aussi bien quant à la nécessaire maîtrise de connaissances administratives générales que quant au développement d'une capacité à assimiler des informations qui sont fournies en vue de dégager des solutions ou propositions concrètes et tournées vers l'action administrative.

3.13 Troisième concours :

Comme pour le concours interne, l'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, qui portait cette année sur l'égal accès des femmes à l'encadrement supérieur dans la fonction publique de l'Etat. De même que pour le concours interne, l'épreuve comporte désormais une question qui, cette année, portait sur la mobilité dans la fonction publique.

Des remarques exactement similaires à celles faites pour l'épreuve du concours interne doivent être formulées. L'épreuve cette année a connu une moyenne de 6,86, là aussi en très net recul par rapport aux précédentes sessions. Les causes en sont les mêmes : plus du cinquième des candidats n'ont pas traité la question, pour ceux qui l'ont traitée la moyenne est très basse (l'équivalent de 5/20), enfin le traitement de la note sur dossier est lui aussi décevant (moyenne équivalente à 7,81/20) alors que les deux années précédentes la moyenne des notes s'était établie à 8,35 et 9,24.

Pourtant le jury est conscient, dans la correction des copies, que l'épreuve concerne des candidats dont la plupart n'ont pas le recul d'une expérience administrative antérieure et qui éprouvent sans doute une certaine difficulté à se positionner dans l'optique de la préparation d'une note à vocation directement opérationnelle. Il en tient évidemment compte en cherchant à déceler la capacité des candidats à assimiler le contenu d'un dossier très correctement informatif et à tirer de sa substance l'identification des problématiques soulevées et des actions concrètes que celles-ci appellent.

3.2 Epreuves orales

3.21 Entretien avec le jury

Dans les trois concours, la principale épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des candidats déclarés admissibles au regard de ce qui est attendu de fonctionnaires appelés à servir dans la diversité des métiers exercés par les attachés, en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats sont appelés à constituer un dossier conçu dans l'optique de la reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle et dans lequel ils sont invités à exposer leurs motivations. Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche leur permettant de décrire leur parcours et leurs motivations.

S'agissant du concours interne, et depuis l'intervention de l'arrêté du 27 juillet 2012 pour le troisième concours également, l'épreuve orale a aussi pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Les dossiers constitués par les candidats sont de qualité inégale. Certains permettent utilement de se faire une idée suffisamment précise des parcours individuels. D'autres, soit par manque de rigueur, soit par manque d'exhaustivité, ne fournissent pas au jury la totalité des éléments de base sur lesquels ils devraient pouvoir s'appuyer, en complément de l'exposé du candidat, dans la conduite de l'entretien.

Beaucoup de dossiers, bien que se présentant comme complets ou détaillés, apparaissent clairement comme n'étant pas le fruit de l'investissement personnel du candidat. La description des compétences qu'un candidat estime avoir acquises dans tel ou tel poste ne doit pas pouvoir prendre la forme d'une recopie mécanique de références piochées dans des répertoires de métiers ou des modèles préconçus. Des interventions extérieures dans la rédaction des documents étaient parfois clairement décelables.

Les candidats ont intérêt à aborder la conception du dossier ou de la fiche comme un exercice personnel réclamant réflexion et mise en perspective, loin de la reproduction de tout standard.

Si la durée totale de l'épreuve reste fixée à 25 minutes, la durée de l'exposé du candidat, qui débute l'épreuve, a été ramenée de 10 à 5 minutes. Il en ressort une très sensible amélioration dans la gestion de leur temps par les candidats de même qu'une bien meilleure adéquation entre l'exposé et les objectifs de l'épreuve.

Mais comme auparavant, beaucoup trop de candidats s'abstiennent d'expliquer en quoi consistent leurs motivations pour présenter le concours alors qu'ils doivent être capables de se projeter dans les fonctions qu'ils aspirent à exercer en les mettant en rapport avec leurs attentes, leurs souhaits d'évolution, leurs points forts et les capacités qu'ils détiennent. Ils doivent être capables d'expliquer clairement pourquoi ils veulent devenir attachés et montrer en quoi l'accomplissement de la carrière correspondante répondrait à un besoin d'épanouissement professionnel.

On relève en revanche, sans doute du fait de la révision du format de l'exposé, que la présentation par les candidats de leur parcours et de leurs compétences et qualifications est devenue un peu plus dynamique et plus construite.

L'interrogation des candidats montre que beaucoup d'entre eux continuent de témoigner d'une trop faible curiosité envers la diversité des métiers susceptibles d'être exercés par un attaché, le plus souvent parce qu'ils font l'impasse sur tel ou tel des univers professionnels dans lesquels les candidats reçus sont susceptibles d'être affectés à l'issue de la scolarité.

De la même manière, le degré de connaissance des candidats sur la réalité de l'organisation administrative est très dispersé, conduisant le jury à s'interroger dans certains cas sur l'aptitude du candidat à réellement appréhender le contexte de son exercice professionnel.

On ne saurait enfin trop insister sur le fait que, conformément à ce qui est explicitement prévu dans le programme de l'épreuve, une part non négligeable de celle-ci est consacrée à des questions de mise en situation professionnelle. Les candidats s'y adaptent manifestement mieux qu'au cours des précédentes sessions, même si des progrès restent à enregistrer en la matière. Alors que ces questions ont pour objet d'éprouver la capacité de réaction, le jugement et la présence d'esprit des candidats, elles appellent rarement des réponses univoques et encore moins des réponses « standard ».

Les notes moyennes attribuées à cette épreuve ont été de :

- 12,27 pour le concours externe ;
- 11,50 pour le concours interne ;
- 11,06 pour le troisième concours.

Les notes sont proches des notes moyennes des années précédentes.

3.22 Epreuve de langue

Il est rappelé que, pour le concours interne ainsi que pour le 3e concours, cette épreuve est facultative et ne s'imputait sur les résultats que pour la part de la notation dépassant la note de 10. Par ailleurs l'arrêté du 27 juillet 2012 a prévu, s'agissant du concours externe pour lequel l'épreuve est obligatoire, que la note n'est prise en compte que dans la limite de 15 points.

Comme l'année précédente, il faut souligner que rares ont été les candidats dont les qualités linguistiques ou communicatives font véritablement défaut. A de rares exceptions le format de l'épreuve était d'ailleurs connu et maîtrisé. De fait et s'agissant de l'anglais, qui est la langue choisie par la grande majorité des candidats, la qualité de la langue est plus homogène que lors des précédentes sessions.

Les prestations structurées et claires ont été valorisées. De même il convient d'être capable d'exposer, et d'interagir avec conviction pendant les 15 minutes que dure l'épreuve. Les remarques, les interruptions et les questions de l'examineur sont des amorces à saisir pour développer une idée et non pas une indication d'erreur à laquelle on répond par un oui ou un non fataliste, voire résigné.

Une écoute régulière d'informations dans la langue choisie, plus encore que leur lecture, doit permettre de couvrir les thèmes susceptibles d'être abordés tout en se familiarisant avec les prononciations recevables. Toute comparaison pertinente avec les systèmes français est appréciée, pour autant que la terminologie suive et que les acronymes soient expliqués dans la langue de l'épreuve. Il en est de même de l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture solide. Ici encore une connaissance minimale de l'actualité des sociétés française et étrangères est un atout pour dégager l'enjeu des textes proposés, et les commenter.

L'adoption d'un point de vue personnel reste à généraliser, angle essentiel pour amorcer naturellement l'entretien qui vise certes à affiner la perception du texte – les questions de l'examineur visent à évaluer jusqu'où le candidat peut construire et produire du sens en langue étrangère, et non à le piéger – mais aussi à débattre d'enjeux plus généraux ou à présenter dans une langue étrangère la face française d'un questionnement.

4. Conclusion générale et recommandations aux futurs candidats

En l'absence d'évolutions fondamentales dans les appréciations que le jury est conduit à porter sur le degré de préparation et d'adaptation des candidats aux épreuves, les conclusions et recommandations formulées les années précédentes restent d'une complète actualité.

Deux points absolument fondamentaux doivent être soulignés à l'intention des futurs candidats au concours.

Le premier est qu'il faut rappeler, si évident cela paraît-il, que le travail paie. Les candidats admis rencontrent rarement le succès sans avoir soigneusement préparé les épreuves. La préparation des épreuves écrites est d'une double nature : acquérir ou consolider la maîtrise des connaissances nécessaires pour chaque épreuve, s'entraîner à l'effort de construction intellectuelle que représente soit la composition de l'épreuve externe soit l'épreuve de note administrative des deux autres concours. En dehors ou en plus des préparations organisées, dont le suivi est d'une utilité avérée, cela implique un investissement durable dans un effort de travail personnel comme le déploiement d'une curiosité d'esprit permettant d'appréhender correctement le contexte et les enjeux des éléments figurant dans le programme des épreuves.

Le second point concerne plus particulièrement le stade des épreuves d'admission. Il tient à ceci : dans la principale épreuve orale, les meilleurs candidats sont ceux qui montrent une réelle capacité à mobiliser leurs aptitudes et leurs compétences pour les mettre au service d'un exercice concret des fonctions d'attachés. Cette épreuve n'a pas pour but de départager des candidats qui se contentent de chercher à acquérir un statut ou un grade. Elle vise à détecter ceux qui sont porteurs d'un réel projet professionnel dans lequel une personnalité, des qualités, des aptitudes et des compétences sont projetées de manière convaincante. Ce projet doit être conçu de la manière la plus concrète possible au regard des métiers exercés par les attachés. Il s'agit de montrer une envie de faire ces métiers, ou une grande partie d'entre eux, et de convaincre que cette aspiration repose sur une mobilisation raisonnée de son propre potentiel. Un candidat admissible mais médiocrement classé à l'issue des écrits parvient à franchir la barre d'admission s'il porte des motivations claires, réfléchies, construites et sincères. Un candidat bien classé à l'issue des écrits n'est pas exonéré de cette démonstration s'il veut être admis.

Le président du jury

Patrick PIERRARD
Préfet

Rapport du jury des concours d'accès à l'IRA de NANTES Session 2012 - 2013

Observation préliminaire : le jury félicite et remercie l'équipe administrative pour la qualité de l'organisation des épreuves et de l'accueil, y compris celui des candidats, pour sa grande disponibilité et réactivité, et de manière générale pour le professionnalisme dont elle a fait preuve à tous égards.

I. DEROULEMENT DE LA SELECTION

1. Epreuves écrites

Le jury a strictement respecté les délais qui lui étaient impartis pour corriger les copies, cependant il considère que ce délai présentait des risques dans la mesure où il ne laissait aux correcteurs (en prenant en compte la double correction), aucune marge d'adaptation face à un imprévu de dernière minute. Aussi lui semble t'il prudent, pour l'avenir, de disposer d'un peu plus de temps en organisant les épreuves un peu plus tôt (pendant la 1^{ère} semaine de février).

Dès la remise des copies et avant que chaque correcteur ne commence son examen individuel, le jury a organisé une séance de correction collective à blanc : Elle consistait à ce que chacun corrige 3 copies identiques et compare ensuite son évaluation avec celle d'un collègue. Ces échanges se sont révélés très utiles, d'une part pour préciser d'un commun accord et sur pièce le barème de correction, d'autre part pour étalonner les notes, mesurer ensemble les pièges du sujet, et identifier les prises de risques à récompenser. Les membres du jury n'ayant pas pu assister à cette séance en ont été dûment informés par leur binôme.

Le jury a relevé à l'occasion que le barème est plus difficile à établir pour l'épreuve de dissertation du concours externe dont le corrigé peut difficilement être prescriptif. Il a également noté certaines imprécisions dans le barème des questions.

En phase finale d'admissibilité, le jury a une seconde fois effectué une correction collective dont le principe était le suivant : chaque binôme devait corriger « à blanc » et « à l'aveugle » (sans connaître les notes attribuées) trois copies d'un autre binôme. L'exercice a permis de repérer dans quelques cas des différences d'étalonnage inter-binômes dont il a été tenu compte pour établir la note finale.

L'intérêt manifeste de ces deux exercices collectif est signalé pour l'avenir.

Au final beaucoup de notes ont été très proches de la moyenne. En conséquence le jury a décidé d'arrêter la barre d'admissibilité à un niveau permettant d'entendre le maximum de candidats (c'est à dire plus du double de candidats par rapport au nombre de postes à pourvoir). Il sait gré à la direction de l'IRA d'avoir accepté le léger surcoût qui en a résulté.

2. Epreuves orales

Les membres du jury ont assisté ensemble à la même session de formation, y compris ceux qui en avaient déjà bénéficié par le passé. Cette organisation que la direction de l'IRA a pu mettre en œuvre a présenté plusieurs avantages : la cohésion d'équipe s'en est trouvée renforcée, les critères déterminants du recrutement ont été pleinement partagés et argumentés, enfin la séance a été enrichie de nombreux exemples concrets et interactions entre les membres du jury. Il semble donc pour l'avenir très pertinent de reproduire cette organisation.

Le jury a pu disposer de tous les dossiers en même temps ce qui lui a permis de les examiner attentivement et préparer ainsi les oraux dans de bonnes et équitables conditions.

Il a aussi souhaité disposer de 5 mn de discussion entre chaque candidat ; ce temps d'échange a été mis à profit pour objectiver les appréciations mais à l'usage il s'est révélé trop court ce qui a engendré des retards dans le planning des auditions. Pour l'avenir il semble donc préférable de démarrer les auditions plus tôt le matin et également de prévoir un temps de pause-déjeuner suffisamment long pour que les sous jury échangent entre eux.

Le jury se félicite de la composition des sous jurys combinant à la fois un critère d'ancienneté dans la fonction et de diversité de fonctions. Cet équilibre savant a enrichi les questionnements et les échanges préalables à la notation.

Pour le déroulement de chaque audition, tous les candidats ont été placés dans des conditions identiques de bienveillance et de cadrage de l'exercice. Les temps de parole réglementaires ont été strictement respectés. Les contrôles qualité effectués par la présidente du jury permettent également d'attester que le prisme des questions a permis de renseigner tous les critères de l'évaluation et que leur niveau de difficulté était homogène.

Pour l'avenir, le jury suggère d'ajuster la grille d'évaluation sur deux points :

- pour tous les concours : la rubrique « aptitude » regroupe un nombre élevé d'items (« *participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projet de service, concevoir et piloter des projets, gérer et conseiller, encadrer et animer une équipe, qualités relationnelles et interpersonnelles, qualités intellectuelles et organisationnelles* ») qui mériteraient d'être éclatés en *au moins* deux critères,
- pour le concours externe : dans les faits ce n'est pas tant le « *degré de maîtrise des compétences* » qui est évalué que celui des « *connaissances* ».

Les données caractéristiques du résultat final sont présentées dans les tableaux ci après :

Résultats des épreuves écrites pour l'IRA de Nantes (session 2012)

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Présents écrits	720	687	86
Admissibles	207	130	23
Barre admissibilité	9.25	9.80	11.00
% admissibles	28.75%	18.92%	26.74%
Moyenne la plus haute	16.10	15.52	15.38
Moyenne la plus basse	1.1	0.24	2.25

Moyenne et écart-type par concours et par épreuves d'admissibilité (session 2012)

concours interne			concours externe			3ème concours		
Epreuves	moyenne	écart type (1)	Epreuves	moyenne	écart type (1)	Epreuves	moyenne	écart type (1)
note de synthèse	12,33	1,66	composition sur un sujet d'ordre général	11,58	2,2	note de synthèse	13,38	1,27
questions	8,73	3,79	Questions à réponse courte	9,95	3,19	questions	10,72	2,8
note globale	11,34	1,16				note globale	12,72	1,4

(1) l'écart-type est l'écart moyen par rapport à la note moyenne des candidats admissibles

	concours interne			concours externe			3ème concours		
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
Postes offerts			52			70			8
Inscrits	307	653	960	562	820	1382	63	86	149
Admis à concourir	307	650	957	559	812	1371	63	79	142
Présents écrits	223	464	687	307	413	720	36	50	86
% présents	72,64	71,38	71,79	54,92	50,86	52,52	57,14	63,29	60,56
Admissibilité									
Admissibles	38	92	130	111	96	207	10	13	23
Barre d'admissibilité			9,80			9,25			11,00
% admissibles	17,04	19,83	18,92	36,16	23,24	28,75	27,78	26,00	26,74
Admission									
Présents	35	86	121	109	89	198	10	12	22
Admis liste principale	11	41	52	32	38	70	3	5	8
Barre d'admission liste principale			11,39			11,44			14,16
Inscrits liste complémentaire	5	5	10	14	11	25	1	3	4
Barre d'admission liste complémentaire			10,93			10,88			12,75
Taux de sélectivité (admis/présents écrits)	20,3	11,3	13,2	9,6	10,9	10,3	12,0	10,0	10,8
Intégration liste complémentaire	1	3	4	3	2	5		1	1

II. CONSEILS AUX CANDIDATS

1. Epreuves d'admissibilité

Pour tous les concours, les questions ont fait perdre des points en raison d'un faible niveau de connaissance même très générale sur le sujet, ou d'un manque manifeste de temps. L'attention des candidats est donc appelée sur le caractère potentiellement très discriminant de cette partie de l'épreuve qui peut être mieux préparée en faisant preuve de curiosité sur l'activité (et l'actualité) des différents services de l'Etat. Ils doivent aussi garder à l'esprit que la question ne mobilise pas les mêmes facultés que la note ou la dissertation ; ils doivent veiller pour la question, à s'abstraire de la réflexion pour exposer des connaissances.

S'agissant de la note ou de la dissertation, le sujet doit être lu avec beaucoup d'attention afin d'éviter de s'en écarter (dissertation) ou de ne pas contextualiser l'analyse (note).

Sur le fond, il est attendu dans cette épreuve l'inverse de ce qui est demandé dans les questions, c'est-à-dire de prouver sa capacité d'analyse. L'introduction et la conclusion peuvent faire gagner des points précieux dès lors qu'elles apportent des idées autres que la simple annonce de plan (introduction) ou synthèse des développements (conclusion).

Sur la forme, les candidats doivent veiller à maîtriser leur syntaxe : le style parlé ou familier n'est pas approprié. Enfin les candidats sont invités à ne pas négliger la propreté (pas trop de ratures) et la lisibilité de la copie (c'est au moins un signe de respect du correcteur).

Pour la dissertation du concours externe, il est recommandé de prendre du recul par rapport à l'actualité médiatique et d'éviter dans leur développement les tonalités journalistiques et politiques.

S'agissant de la note du concours interne, le simple recopiage des informations figurant dans les documents joints au sujet a été sanctionné ; en revanche une copie courte mais analytique et synthétique a été récompensée.

Enfin pour le troisième concours, le jury attend des futurs attachés des qualités rédactionnelles avérées et non du verbiage. Il s'agit d'un pré-requis avant l'entrée en formation à l'IRA.

2. Epreuves d'admission

Les candidats doivent comprendre qu'il ne s'agit pas de les juger mais de les jauger : ils ont intérêt à rester eux-mêmes pour que le jury soit en mesure de déceler leur richesse et leur potentiel. Ils doivent se rappeler que le doute ne leur profite jamais.

L'honnêteté est aussi vivement conseillée pour renseigner le dossier : les candidats pris en défaut sur ce point ne pourront pas convaincre de leur loyauté, condition essentielle pour le bon fonctionnement de l'Etat.

Le jury souligne qu'il n'existe, pour les trois concours, aucun un profil type : il serait dommage pour les candidats potentiels, de s'auto censurer en s'imaginant ne pas correspondre à des attendus normalisés ; au contraire, des parcours et profils moins courants peuvent être intéressants pour l'exercice des missions diversifiées au sein de l'Etat, et pour enrichir dans le cadre du travail collectif, les approches ; la diversité est le reflet de la société, l'Etat doit être à son image pour conforter la confiance que nos concitoyens peuvent lui accorder.

La présentation de 5 minutes (et non 10 comme certains le pensaient) se révèle globalement très peu discriminante voir lassante pour le jury qui entend des exposés souvent trop lisses et ressemblants, surtout lorsque les candidats ont suivi une préparation. De même une présentation qui reprend simplement les éléments figurant au dossier, et donc déjà connus, ne peut retenir l'attention du jury. Par contre le jury peut être immédiatement et favorablement marqué par un candidat qui sort du « moule » pré établi, sait valoriser son parcours et prouve sa capacité à prendre du recul sur lui-même.

Outre ces aspects de fond, la gestion maîtrisée et intelligente du temps de parole est importante. Si beaucoup de candidats sont obligés d'être interrompus car ils dépassent les 5 minutes qui leur sont imparties, trop de candidats n'épuisent pas leur temps de parole. Les candidats ont tout intérêt à capitaliser complètement cette opportunité qui leur est offerte d'exprimer librement ce qui les caractérise et justifierait leur recrutement.

De même l'évaluation des connaissances et/ou compétences a peu souvent permis de distinguer les candidats dès lors qu'ils ont prouvé avoir assimilé les fondamentaux du fonctionnement des institutions, de l'organisation de l'Etat et du statut de la fonction publique. Il va de soi pour le jury que la scolarité en IRA doit être ensuite mise à profit pour acquérir le plus possible de connaissances et savoir faire.

Un des critères de sélection les plus discriminants a été l'aptitude à exercer les fonctions d'attaché. Pour évaluer cette aptitude, et à défaut de pouvoir tirer suffisamment d'informations des expériences concrètes dont peut faire part le candidat, les mises en situation - tirées de la vie réelle- sont forcément requises.

Le jury évalue l'aptitude à exercer des fonctions d'encadrement ; or trop de candidats se projettent exclusivement dans une fonction d'expertise, par exemple dans le domaine juridique. Les candidats qui ne font pas preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit ne sont pas bien notés.

Le jury cherche aussi à vérifier que les candidats se sont approprié les sujétions liées à la fonction de cadre (en particulier en termes de disponibilité). Il observe que les représentations concernant la moindre importance de l'efficacité, voire de la performance d'un cadre de la fonction publique par rapport au secteur privé perdurent à tort, chez un nombre non négligeable de candidats.

Les motivations du candidat sont aussi très discriminantes pour l'admission. A cet égard le jury s'étonne du peu de connaissances dont font preuve beaucoup de candidats sur les univers très variés des fonctions de cadre au sein de l'Etat. Il conseille par ailleurs aux candidats de bien mesurer ce que signifie réellement l'engagement au service de l'Etat, ses contraintes et ses exigences, et de mûrir leur projet professionnel sur des bases concrètes.

Au final, plusieurs notes éliminatoires ont été données dès lors que les candidats ont fait montre de faiblesses sérieuses sur plusieurs de ces critères, dont ceux relatifs à la sincérité de la motivation ainsi qu'au potentiel managérial et relationnel. Pour autant les candidats concernés ne doivent pas se décourager : aucune mémoire ne sera gardée de cette évaluation s'ils se représentent au concours ; ils gardent ainsi pour l'avenir toutes leurs chances - à condition de se remettre en cause.

La présidente du jury,

signé

Catherine FERRIER